

on dut à quelques uns d'entre eux l'idée d'élever en dehors de la chapelle une estrade du haut de laquelle il fit son discours d'entrée qui fut écouté avec la plus religieuse attention. Protestants et catholiques confondus s'étaient fait un devoir de rendre l'arrivée de Sa Grandeur aussi solennelle que possible. Plus de 150 cavaliers précédaient la voiture du Prélat et toute la population demandait la bénédiction de celui que tous semblaient reconnaître pour leur pasteur. Malgré le mélange des nations, l'ordre fut parfait. Nos frères séparés ne se sont pas bornés à une stérile admiration ; la vraie foi s'est réveillée chez un grand nombre et il en est résulté plusieurs conversions.

Une famille entière est rentrée dans le sein de l'église. La mère s'est présentée sur les fonts du Baptême avec ses quatre enfants en bas âge ; elle a reçu la régénération spirituelle avec ceux qui lui devaient leur naissance corporelle. Une autre dame, anglaise de nation, se présenta une après-midi ; elle apportait son jeune enfant à baptiser et sollicitait la même faveur pour elle-même. Elle n'avait pu assister aux instructions étant très éloignée de l'église, mais son désir était si vif que le prêtre qui la savait suffisamment instruite, se borna à lui demander : "Croyez-vous tout ce que croit la sainte Eglise Catholique ?" "Oui," répondit-elle, "j'y crois fermement." Quelques instants après, elle recevait le baptême avec son enfant. Quatre adultes s'étaient déjà réconciliés avec l'Eglise ; deux autres l'avaient fait la veille de la mission ; en tout neuf adultes et six enfants.

Chez les catholiques, le succès de la mission fut immense. Plus de 1,700 communions, au moins 500

confirmations. Monseigneur présida à l'établissement d'une congrégation de filles et d'une société de tempérance pour les hommes. L'Association pour la Propagation de la Foi s'est aussi beaucoup accrue. Bien des jeunes gens de 16, 18 et 20 ans ont eu le bonheur de faire leur première communion. Une jeune fille de l'Ile du Nord, Françoise Tétreault, épousa, quelques jours après sa confirmation, M. François Leclair, un des premiers colons de St-Thomas de Foucault.

“ Mais le fruit principal de la mission, écrivait un des missionnaires, a été la réformation des mœurs chez un certain nombre de catholiques qui, tout en conservant la foi, en avait oublié les œuvres et dont la conduite faisait l'opprobre de la religion et servait de prétexte à nos frères séparés pour rester dans le schisme. Aussi, bien des scandales ont été retranchés, bien des mariages, contractés contre les lois de l'Eglise, légitimés ; la pratique de la religion a ramené la paix dans bien des ménages désunis, la tempérance a opéré des réunions où le vice contraire avait amené des séparations dont tout le monde souffrait. En un mot, la mission de St-Georges a été un champ de triomphe pour le Christ Sauveur. ”

La victoire était donc remportée, il fallait arborer l'étendard du vainqueur. Cet étendard, c'était la Croix sur laquelle et par laquelle le Rédempteur a triomphé de l'enfer et de la mort. Une croix de trente-six pieds, recouverte en fer-blanc, avait été préparée comme mémorial de la mission. Elle fut bénite solennellement par Monseigneur puis portée en triomphe par quatre compagnies de cinquante hom-

mes, au milieu des cantiques chantés avec enthousiasme et des vivats souvent répétés. Elle fut plantée sur le terrain de l'église, au centre de la terrasse située aujourd'hui en face du couvent. Lorsqu'elle fut élevée au-dessus de la multitude l'émotion devint générale et on peut dire que les larmes de joie et de piété des assistants ont été le premier hommage rendu au signe du Salut.

Quelque temps après la mission, deux ministres protestants des Etats-Unis venaient mettre à l'épreuve la foi si sincère des Canadiens de St-Georges mais pas un seul s'y laissa prendre. On s'amusa aux dépens des prédicants, qui, comme tous leurs sectaires n'avaient rien de fixe dans leur doctrine. Ils se disaient " descendants directs du Christ " et prêchaient le " Nouvel Evangile, " l'ancien, prétendaient-ils, ayant été falsifié. Au fond de leur doctrine l'argent tenait grande place ; on le comprit vite et bientôt on en eut des preuves certaines. Après quinze jours de prédications dans le désert, l'un d'eux se récriait vivement contre le peu de générosité des Canadiens qui n'avaient pas encore rétribué son zèle. Une joyeuse indifférence répondit à son appel et le lendemain le ministre s'en alla bredouille et ne revint plus.

Les habitants de St-Georges eurent souvent à supporter d'autres assauts, depuis surtout les défections et les apostasies scandaleuses de la Grand'-Ligne, aujourd'hui St-Blaise. On peut dire à leur louange qu'ils ont toujours repoussé avec mépris les émules de Chiniquy. Constamment en contact avec des Anglais ou Ecosseis, de croyances différentes mais

en général bien autrement respectueux que nos apôtats, nos gens ont su garder leur foi, leur langue et leurs usages. On peut dire d'eux ce que chante Crémazie au peuple Canadien

Fidèle au culte de ses pères,
De leur exemple il suit la loi.
Et fuyant les mœurs étrangères
Il garde sa langue et sa foi.



VII. LA PAROISSE. DEVELOPPEMENTS.

Avoir une histoire, c'est avoir vraiment vécu ; c'est avoir éprouvé tour à tour l'une et l'autre fortune et ressenti peut-être autant de douleurs que de joies.

LS. VEUILLOT.

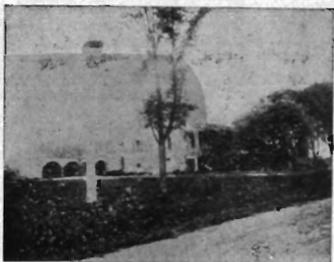
Ce réveil de foi, sous l'impulsion d'une parole apostolique, avait été salutaire à bien des âmes ; à celles-là surtout qui, perdues aux solitudes lointaines des Townships et du Vermont, avaient rarement goûté pareilles consolations. Elles emportèrent avec elles un impérissable souvenir de ces jours de joies toutes religieuses ; des belles cérémonies, des solides instructions par où s'étaient avivées, dans une mémoire désormais fidèle, les célestes vérités bien près d'en être effacées. C'était providentiel ; car, de longues années encore, elles devaient rester sans secours suffisamment organisés.

Les nôtres profitèrent aussi grandement de ce regain d'énergie surnaturelle. Jusqu'alors, ils avaient plus ou moins douté de leur avenir. Ils étaient peu nombreux et d'influence à peu près nulle, au milieu de protestants plus riches et soutenus de toute l'autorité d'un gouvernement fort partisan vis-à-vis de la race anglaise et on ne peut plus défiant de tout ce qui était français.

Les brillantes démonstrations de la Retraite, d'un caractère entièrement religieux et pacifique, impressionnèrent vivement ces Protestants, par leur contraste même avec la tenue rigide et glaciale du culte puritain. Nos Canadiens d'autre part furent

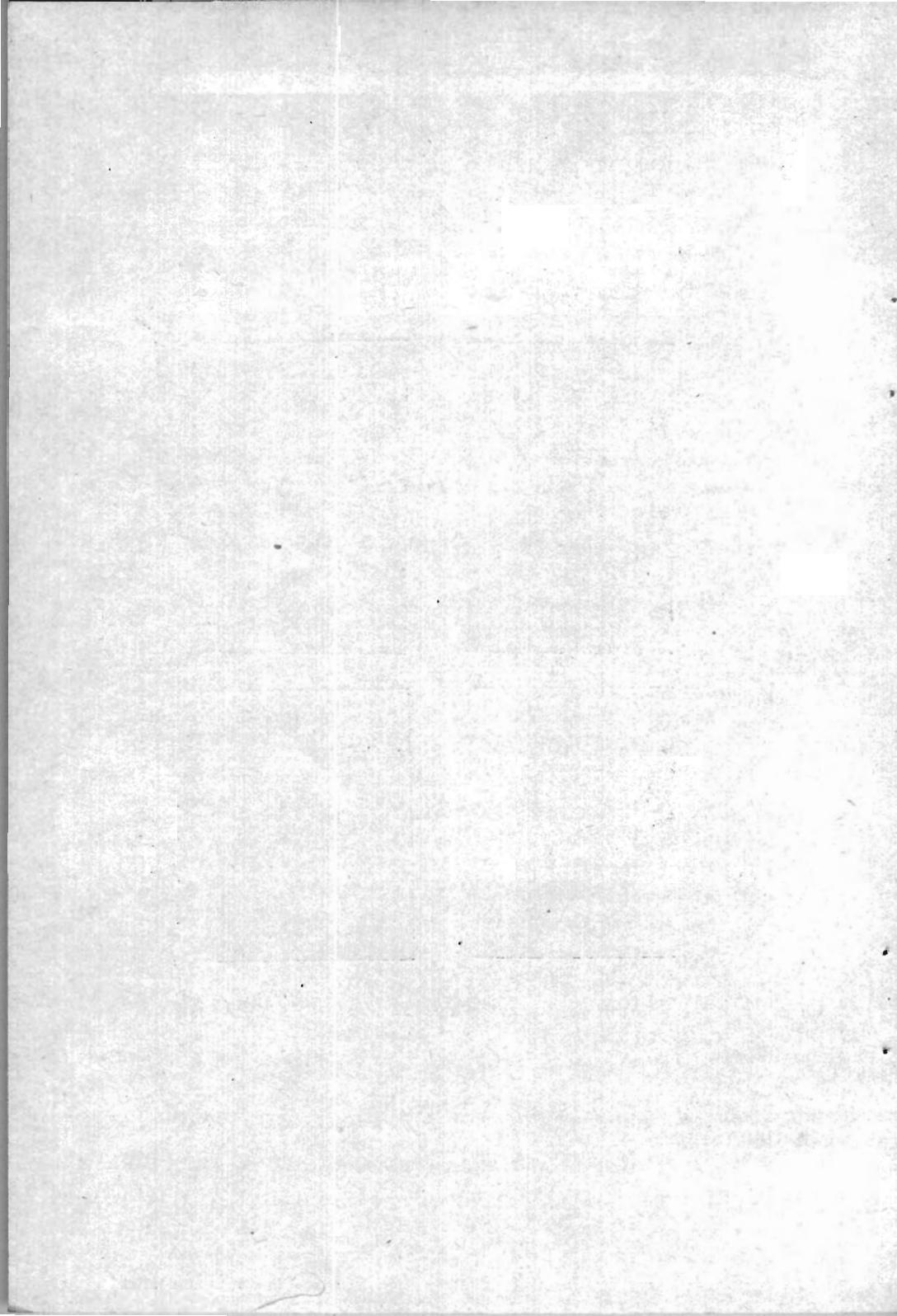
agréablement surpris de s'y voir groupés en tel nombre ; éloignés les uns des autres, ils n'avaient jusque là jamais songé à se compter. Or, voici qu'ils se sentaient mieux considérés, grâce aux progrès évident de leur établissement, au succès manifeste de quelques-uns des leurs. Ils reprirent confiance en se voyant plus forts, et dès lors, la paroisse connut une période de rapides développements.

Après 1837, une trentaine de Patriotes forcés de s'exiler avaient, il est vrai, vendu leur terres, mais à des Canadiens venus des paroisses avoisinantes. Nos familles Anglaises de St-Georges commencent vers ce temps à se retirer sur les villes, ou plus souvent, vers les Etats de l'Ouest si riches alors d'alléchantes promesses ; et, chaque fois qu'une terre était ainsi délaissée, de suite elle était prise par un habitant de Chambly ou Lacadie en peine d'établir un de ses nombreux garçons. L'accroissement de la paroisse permit donc de tenter une importante démarche couronnée de succès. Au mois de décembre 1841, sur requête officielle, le gouverneur Sir Charles Bagot érigeait, d'après une loi récente, la paroisse civile de Saint-Georges d'Henryville, qui n'avait eu jusqu'à cette date que l'existence canonique reconnue par l'autorité ecclésiastique. Il serait plus facile désormais d'organiser les ressources et de développer les œuvres d'où dépend l'active et bienfaisante vitalité de nos paroisses. Les revenus pourtant avaient été des plus modiques au début. Le premier marguillier comptable, Monsieur François Fournier, accusait, en 1831, un surplus net de 8s. 3d. La recette avait été de £11, 2s. 9½d., et les dépenses de £10, 14s., 6d. —



Première chapelle, bâtie en 1833.
Maison du Capitaine L. Fortin.

Presbytère actuel de St-Georges.
Collège des Frères Maristes de 1895 à
1906.



C'était bien en effet un résultat peu encourageant, malgré la générosité inlassable des paroissiens et l'économie des pasteurs. Ne soyons donc pas surpris de voir un moment l'autorité religieuse hésiter lorsqu'il s'agit d'accorder à une si pauvre paroisse l'existence canonique. Un curé énergique et entendu, comme l'était Monsieur Perreault, sut inspirer à ses marguilliers encore trop peu confiants, une nouvelle énergie. Il fut alors puissamment aidé par le zèle des missionnaires ; et la foi ranimée dans les âmes, plus encore que l'argent versé dans la caisse, assurera le progrès de Saint-Georges.

Une ère nouvelle commençait. Elle fut certainement brillante et prospère ; celui dont l'initiative avait préparé cette prospérité n'en fut pas l'heureux témoin. Monsieur Perreault, fatigué par les labeurs de sept années d'organisation et d'un ministère par trop surchargé, quittait Saint-Georges le 22 septembre 1842, pour prendre bientôt après sa retraite définitive. Les malheurs de sa paroisse, en 1837, les inquiétudes et les chagrins de sa vie alors si tourmentée avaient grandement éprouvé son cœur sensible et ruiné complètement sa santé déjà délabrée.

Il laissait à son successeur, le Révérend Monsieur Jean-Baptiste Abraham Brouillet, une œuvre pleine de vie et d'avenir. Pendant quatre ans, celui-ci s'occupa de développer à Saint-Georges l'œuvre si importante de l'instruction. Sous sa direction s'est organisée la municipalité scolaire. Il est regrettable que les archives de la paroisse nous aient laissé si peu de détails de son administration. Nous savons pourtant qu'il avait préparé l'entreprise que son suc-

cesseur allait bientôt commencer et parfaire en deux ans. En 1844, il présidait à une assemblée de paroisse où furent élus les syndics pour la construction de l'église. Mais le six octobre 1846, il passait de Saint-Georges à la cure de Lacadie, puis de là au Chili et en Orégon, où il fut plusieurs années missionnaire.

Monsieur Vincent Plinguet le remplaça ; à lui revint l'honneur de bâtir l'église actuelle commencée dès cette même année 1846, sous la direction de Monsieur Augustin Leblanc, entrepreneur de Saint-Marc. L'ouvrage fut terminé en une année. C'est en effet, le 20 janvier 1848 qu'on en fit la bénédiction solennelle.

Voici comme cette cérémonie se trouve consignée aux archives de la paroisse :

Ce vingt Janvier, mil huit cent quarante-huit, nous soussigné, archiprêtre curé de St-Jean, avons béni solennellement l'église en pierre nouvellement bâtie en cette paroisse de St-Georges d'Henryville, comté de Rouville. Nous avons présidé à cette cérémonie sur les dix heures du matin, en présence d'un grand concours de fidèles de cette paroisse, de M. Plinguet, curé de cette paroisse, et de Messieurs les ecclésiastiques soussignés. Après la bénédiction la messe solennelle a été célébrée en la nouvelle église par Messire Isidore Gravel, Curé de St-Athanase.

C. LAROCQUE, Curé de St-Jean.

B. J. LECLÈRE, Ptre.

I. GRAVEL, Ptre.

V. PLINGUET, Ptre, Curé.

F. MORISSON, Ptre.

H. MCGILL, Curé de Desrivières.

Ce fut encore un beau jour de fête. Bien que,

pour en perpétuer le souvenir, il ne soit resté que cette page de registre, toute froide et laconique. On pouvait maintenant comparer avec un légitime orgueil les deux édifices des cultes dissidents. Il y avait grande différence certes, entre la lourde et massive bâtisse en brique qui, là-bas, au village anglais, semblait vouloir cacher parmi les grands arbres sa tour trapue et comme tronquée, et la neuve église, modeste sans doute, mais solide, spacieuse, bien proportionnée, et portant bien haut son clocher gracieux, surmonté, comme de juste, du fier coq gaulois. L'une était aux gens pratiques et positifs en affaires, donnant à chacun son dû, et à Dieu, pas plus que son dû ; l'autre était à ceux dont la foi n'a jamais été sans un grain de poésie, et la charité sans ce très légitime orgueil de donner le plus possible à Qui donne tout. C'était bien aussi comme un pronostic de l'avenir des deux races...

La nouvelle église n'avait rien pourtant des splendeurs dont on se plaît aujourd'hui à revêtir le moindre temple des jeunes paroisses à peine sorties de la " friche ". On ne manquait nullement de goût en ce temps-là, mais on aimait donner à la maison de Dieu un air d'austérité simple et imposante, avec une solidité défiant les injures du temps. La pierre des champs, un peu disparate, mais peu chère, un mortier bien préparé, bien " mûr " comme on disait, ont assuré à nos chères vieilles églises une durée que probablement ne connaîtront pas les constructions pimpantes mais déjà lézardées et ruineuses de maintes paroisses récentes. Puis, si leurs formes extérieures étaient plutôt austères, comme les dogmes de la Foi,

un peu aussi comme l'esprit de l' "ancien temps", légèrement teinté de jansénisme, l'intérieur en était tout gai de belle lumière, de resplendissantes dorures encore toutes fraîches, de vives couleurs nullement ternies et oxidées comme la peinture bon marché de nos temps. N'était-ce pas l'image des saintes joies goûtées dans la pratique très simple du devoir journalier, dans la rude vie du défricheur ? On faisait donc solide et durable, simple et de bon goût, riche sans faux luxe, avec un légitime souci de donner ce qu'on pensait convenir à la grandeur et à la générosité du Maître, sans ménager peines et travail pour creuser dans le chêne de délicates et patientes sculptures, qu'on jugerait aujourd'hui trop coûteuses et qui, en vérité, le seraient trop, vû le besoin actuel d'avoir tout vite et pas cher.

Avant de quitter la paroisse, M. Brouillette avait laissé, soigneusement préparés, les plans de la nouvelle église. M. Plinguet commença les travaux suivant l'idée primitive. Murs et façade s'élevèrent surmontés d'un élégant clocher ; tels ils sont restés, et le visiteur est un peu déconcerté par l'ogive des portes et fenêtres quand l'intérieur est de style tout différent. De fait, au cours des travaux, d'autres devis furent adoptés pour la décoration interne. Elle est fort remarquable et s'est inspirée d'un des plus purs souvenirs classiques : l'Ionien Romain, harmonieusement exécuté, La grâce svelte des colonnes fait regretter qu'elles ne soient en "vrai" marbre ; mais de riches sculptures, les ors brillants, les sobres couleurs rachètent amplement ce détail, très ordinaire en nos temps encore peu fortunés. Sans être des toiles

de Maîtres, plusieurs bons tableaux ornent les autels et les murs et l'ensemble produit une agréable impression ; elle sera plus vive si le visiteur revient examiner posément chaque détail. Ceux qui la voient chaque dimanche, et depuis longtemps, y sont fort attachés à leur chère église, et c'est là plus qu'une simple impression ; c'est la légitime fierté d'avoir donné à la Religion une œuvre d'art et un bel acte de foi.

Comme autrefois dans la vieille chapelle, on voulut avoir dans la nouvelle église les stations du chemin de la Croix, mais représentées aux yeux des fidèles de façon plus digne du style actuel et des décors récents. Bientôt donc le curé érigeait cette dévotion toujours si populaire et qui le deviendrait davantage encore, dans le temple neuf et au moyen de tableaux plus soignés. Voici le procès verbal de cette simple cérémonie si importante dans la vie paroissiale.

“ Ce 11 Juin 1848, nous prêtre soussigné avons érigé dans l'église de St-Georges d'Henryville la dévotion de la voie de la Croix, d'après un indult du Souverain Pontife, en date du 30 Mai 1840, en faveur de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, et la permission à nous accordée par un décret du dit Mgr Bourget, évêque de Montréal, en date du 2 Mars 1848 et conservé dans les archives de la paroisse. ”

V. PLINGUET, Ptre Curé.

M. Plinguet quittait bientôt après la cure de St-Georges pour celle de Ste-Scholastique, il était remplacé par M. Joseph Dallaire qui ne fit ici qu'un bref séjour, du 1 Novembre 1848 au 24 Septembre 1850. Celui qui vint après lui prendre charge de St-Geor-

ges devait y passer quarante-deux ans, y laisser le souvenir encore vivant, d'une aimable et délicate charité, d'une sainte vie et d'une pieuse mort. Qui ne se rappelle encore M. Toussaint St-Aubin ?

Lorsqu'il arriva, le 28 Septembre 1850, la paroisse était en grand deuil. L'été précédent avait amené dans le sud de la Province le terrible fléau du choléra. Sans avoir été ici aussi meurtrier qu'en certaines localités plus spécialement éprouvées, le sol assez humide de St-Georges semble avoir favorisé ses ravages. Il serait difficile de dire combien furent atteints ou si le mal prit une forme bénigne, après quelque temps : il enleva toutefois vingt victimes, deux au village et dix-huit au rang des Lamoureux. C'était encore beaucoup et l'on comprend la terreur des familles éprouvées ou menacées, les instantes prières que l'on faisait ensemble le soir à l'église ou bien encore aux pieds des croix élevées dans tous les rangs. On comprend aussi la vive reconnaissance de la paroisse quand, le 16 Juillet, en la Fête de Notre-Dame du Mont Carmel tout danger sembla soudainement écarté. On s'engagea alors par une promesse solennelle à faire chanter chaque année, à cette date, une messe d'actions de grâces.

Peu d'années après, en 1852, la paroisse de St-Georges, passait au diocèse récemment créé de St-Hyacinthe. M. St-Aubin resta à sa cure sous la juridiction du nouvel évêque, Mgr Jean-Charles Prince. C'était se séparer de son diocèse d'origine, de ses nombreux amis, de Ste-Thérèse, si cher à son cœur, à qui pendant nombre d'années passées soit au collège soit à la paroisse, il avait donné les prémices.

de son zèle. Rien ne trahit toutefois l'ombre d'un regret tant le prêtre désintéressé autant que dévoué, sembla s'attacher à l'humble et paisible mission que la Providence lui confiait.

Il y restait encore de multiples améliorations à faire ; l'église était toute récente et les ressources restreintes n'avaient pas permis d'y faire d'un seul coup les frais d'une installation complète.

Lorsque la vieille chapelle eut disparu le nouveau presbytère fut bâti sur le terrain qu'elle occupait. C'était bien justice de songer à loger convenablement le curé de la paroisse toujours grandissante, bien près même d'atteindre l'apogée de sa prospérité. Cette construction solide et spacieuse fait honneur au zèle des paroissiens mais surtout aux sentiment généreux qui leur fit reconnaître ainsi le dévouement des pasteurs et les services inappréciables sans cesse rendus à leurs âmes.

Il fallait aussi une cloche douée d'une voix plus puissante et vraiment digne de l'élégant clocher encore muet. Trouver les fonds puis conduire à terme ces deux entreprises donna au nouveau curé l'occasion de déployer cette activité silencieuse et modeste qui lui gagna bien vite l'estime et la confiance de sa paroisse. Tout était prêt pour la visite pastorale du nouvel Evêque de St-Hyacinthe, le 29 Juin 1854. Le registres rapportent ainsi la double cérémonie présidée par Mgr Jean Charles Prince :

“ Ce jour, 29 Juin 1854, nous soussigné, Evêque de St-Hyacinthe, avons béni, en présence de M. le Curé du lieu et des missionnaires de la visite pastorale, le nouveau presbytère de cette paroisse.”

† J. C. PRINCE, Ev. de St-Hyacinthe.

A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons :

Ce jour, trente Juin, mil huit cent cinquante quatre, nous avons béni solennellement dans l'église de cette paroisse une cloche de huit cents livres, nommée Marie-Joseph Domithilde ; Messieurs Joseph Gariépy, bourgeois, Bernard Eagan et Jean-Bte. Simard faisant les honneurs de parrains ; et les Dames Marie Fortin, Mary Campbell et Domithilde Demers agissant comme marraines. Le sermon de circonstance fut prêché en français par M. le Grand Vicaire Ed. Crevier et en anglais par M. B. T. Leclair, curé de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, faisant les fonctions d'assistants au trône conjointement avec M. P. Jérémie Crevier, curé de St-Charles.

Etaient présents à la dite cérémonie, outre les prêtres soussignés, un nombre extraordinaire de fidèles de cette paroisse et des environs.

La collecte faite en cette occasion, en sus des ornements déposés sur la cloche a été de £40, s10, d0."

P. J. CREVIER, Ptre.

EDOUARD CREVIER, Ptre.

J. LECLAIR, Ptre.

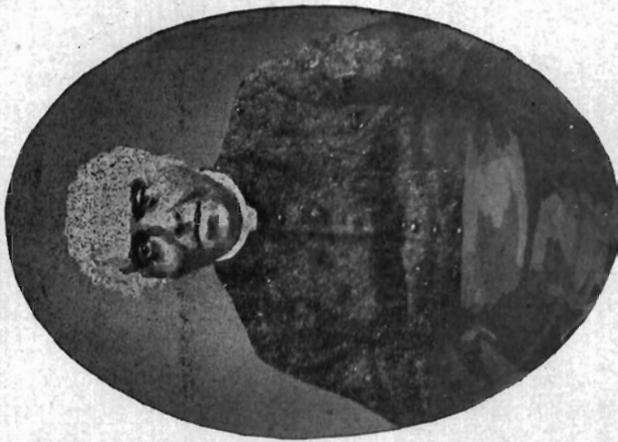
G. S. KERTSON, Diacre.

F. ST-AUBIN, Ptre.

† J. C. Ev. de St-Hyacinthe.

La visite pastorale se termina le 2 Juillet. Il en est resté aux archives, une ordonnance ; mince détail, en réalité, mais qui souligne les mœurs du temps, peu dissemblables des mœurs de notre temps.

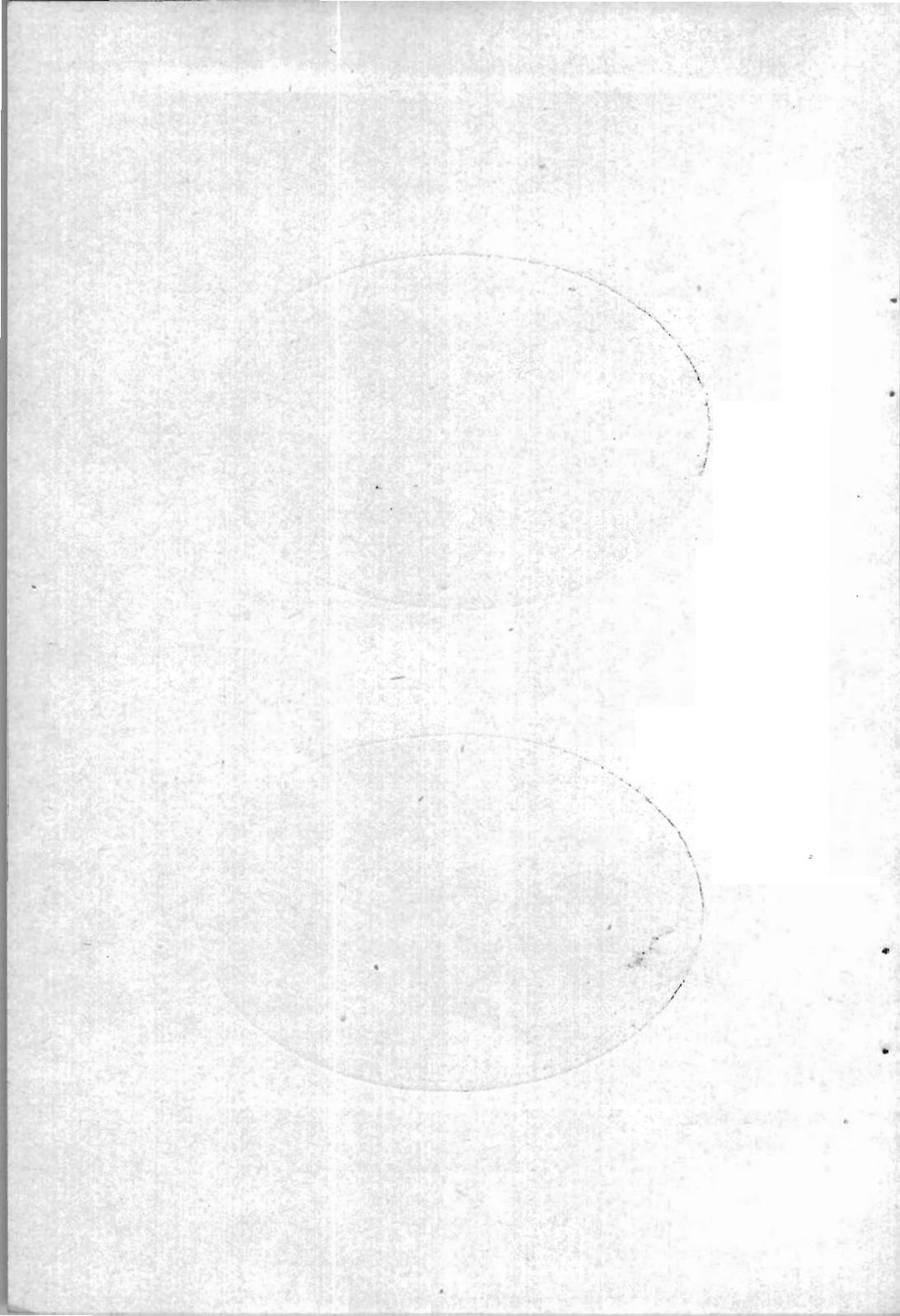
" Ordonnance de la visite pastorale : Que Messieurs les Marguilliers, surtout celui qui est en charge,



RVD F. PERRAULT.



RVD C. L. VINET-SOULIGNY.



veillent au bon ordre, tant dans l'église que sur la place publique pendant l'office divin."

J. C. PRINCE Ev. de St-Hyacinthe,

par Mgr,

G. S. KERTSON, Diac. Sec.

En 1856, l'église de St Georges s'enrichit encore. Un ami de M. St-Aubin profita d'un voyage en Europe pour apporter deux œuvres d'art destinées à la décoration de l'édifice récemment achevé et encore dépourvu d'un maître autel convenable et d'un tableau de son Titulaire. Cet Autel est tout de bois doré, en ce style renaissance, alors si prisé, qu'on retrouve aux églises de l'époque surtout dans la vallée du Richelieu. Beau travail de sculpture délicate et soignée dont l'or ne s'est nullement terni, il dût coûter un prix assez élevé ; on n'en voit, en effet, de semblable qu'aux paroisses vraiment fortunées.

Ce tableau de St-Georges fut peint en Italie ; l'œuvre n'étant pas signée, ce doit être une copie, mais de réelle valeur et d'un bel effet. Le peintre s'est inspiré de la " Légende Dorée," évidemment apocryphe : une mosaïque placée, dit-on, par Constantin dans une des églises élevées par lui à l'honneur du Martyr aurait donné lieu à cette tradition erronée. St-Georges est donc représenté à cheval et armé d'une lance ; sous les yeux d'une vierge, revêtue du manteau royal, il transperce le dragon. Tout auprès gît le corps d'un homme décapité, dans le lointain on voit la ville de Silène, ou Cyrène, en Lybie ; sur les remparts le Roi environné de son peuple assiste au combat.

Saint Georges fut le premier martyr de la sanglante persécution de Dioclétien ; soldat ou peut-être officier, il déchira un des édits affichés sur les murs de Césarée en Palestine et pour cet acte de courage subit les derniers supplices. L'allégorie le montra par la suite comme vainqueur du Serpent Infernal, sous les yeux de l'Eglise devenue Reine du monde par la conversion publique de Constantin et du peuple romain presque en entier.

Quoiqu'il en soit de la légende, l'allégorie n'en est pas moins fort belle ; elle prêche la virile constance du héros chrétien aux descendants des infatigables défricheurs d'Henryville ; eux aussi, ils ont fait preuve d'énergie dans la lutte et d'une foi invincible dans l'épreuve.

Leur œuvre continua de prospérer de plus en plus jusqu'en 1863. A cette époque les moulins d'Henryville étaient les mieux connus et les plus achalandés dans cette partie du pays ; on y employait quelques centaines d'ouvriers qui avaient amenés avec eux leurs familles. La population s'éleva donc à cette époque à près de trois mille âmes, y compris les habitants de la campagne et ceux des villages anglais et canadien. A la paroisse catholique on comptait 1870 communicants. Le commerce était aussi florissant que l'industrie ; plusieurs familles acquirent une jolie fortune et toutes à peu près jouissaient d'une honnête aisance. Ce fut vraiment " l'âge d'or " d'Henryville. Mais l'incendie des moulins Mix & Goodnod le fit déchoir de son heureuse prospérité. Les propriétaires trouvant ailleurs une position plus avantageuse pour rebâtir, quittèrent Henryville, emmenant avec eux le quart de la population.

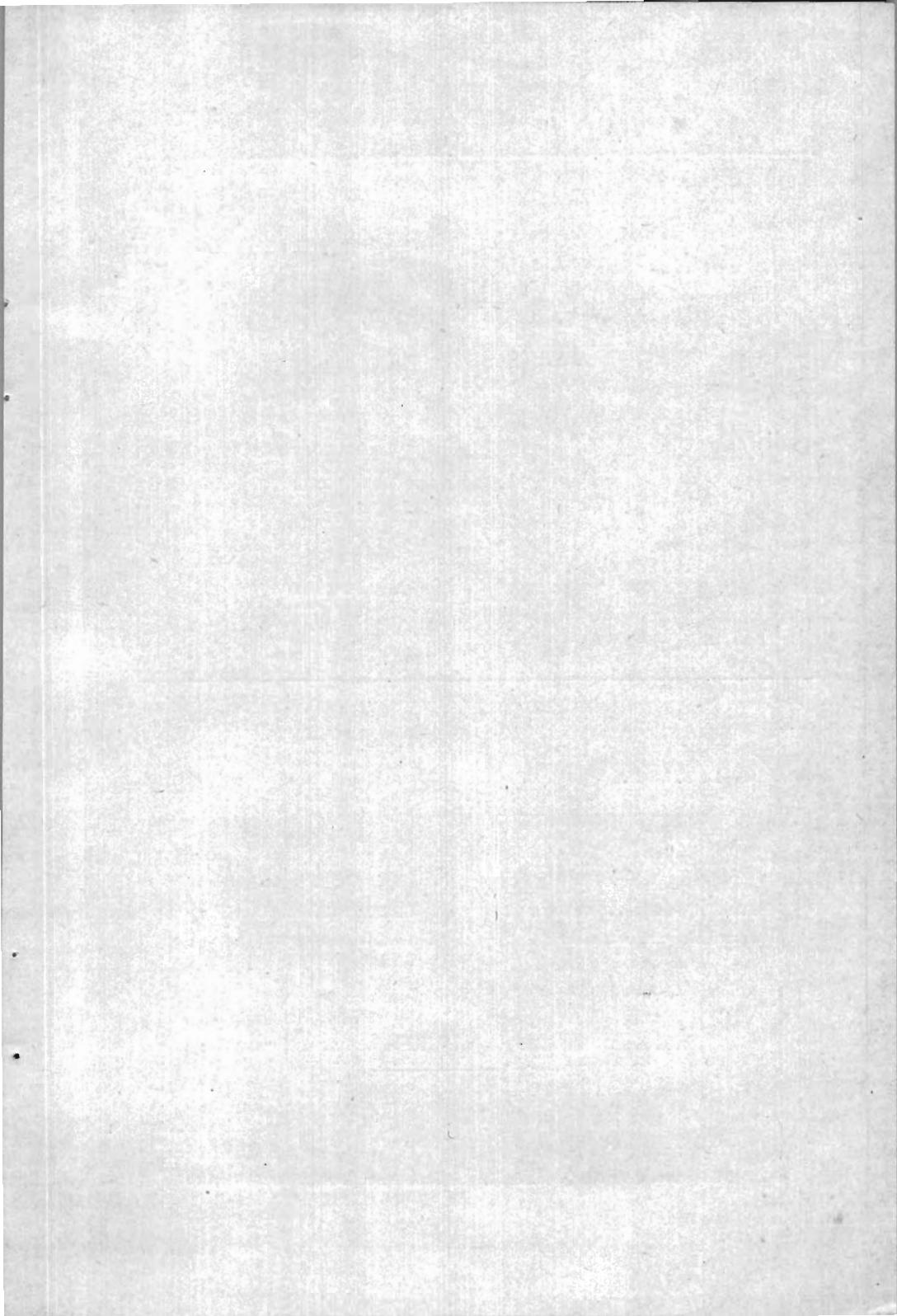
L'année suivante, l'érection de la paroisse de St-Sébastien lui enlevait une belle partie de son territoire, quatre rangs bien peuplés : ceux de la Baie Missisquoi, des Irlandais, des Dussault et de la Rivière aux Brochets. Cependant Henryville restait toujours le centre des affaires, et les canadiens pensèrent remplacer les ressources qu'ils venaient de perdre par une autre industrie. Messieurs Xavier Darche et Louis Fournier établirent une tannerie capable d'employer une centaine d'ouvriers. Avant même de commencer le travail, une explosion désastreuse détruisit complètement la bâtisse et les machineries dispendieuses qui n'avaient pas encore fonctionné. On ne pouvait rebâtir, plusieurs familles quittèrent alors St-Georges et réduisirent d'autant la population. Cependant en 1878 Henryville comptait encore 1955 âmes.

La paroisse de Ste-Anne de Sabrevois se détacha bientôt enlevant cette fois la moitié des habitants; c'est-à-dire : le rang de Sabrevois et, en partie, le bord de l'eau, le Rang St-Louis et le Chemin de St-Jean. Outre ces rang ainsi diminués, il restait le rang de l'église, le rang des Lamoureux, la pointe en triangle située entre le Richelieu et la Rivière du Sud, appelée rang St-Charles, et la Concession de Noyan ou Rang St-Jean Baptiste. Ce dernier comptait d'abord un grand nombre de familles Anglaises Protestantes. Elles disparurent rapidement après l'incendie des moulins, car l'église anglicane fut fermée vers 1880 et aujourd'hui on peut dire que Henryville est totalement catholique et Canadien Français ; il reste encore quatre ou cinq familles Irlandaises descendant des premiers colons de 1825.

M. St-Aubin mourut à St-Georges le 16 Février 1892. Messieurs Isidore Bessette et François-Xavier Alexis Bouvier ne firent chacun qu'un bref séjour à la cure de St-Georges ; le premier de 1892 à 1896 et l'autre de 1896 à 1898. M. Antoine Foisy, aujourd'hui curé de St-Ours, dirigea la paroisse jusqu'en 1907. M. Charles Pierre Boulay est actuellement curé depuis cette date.

Deux fêtes de famille ont été célébrées avec éclat ces dernières années ; ce sont les deux seuls événements remarquables qui aient signalé la paisible existence d'Henryville. Le 17 Mai 1900 on célébrait l'inauguration de l'église restaurée ; on en lira plus loin le compte-rendu dans un journal du temps, mais si le ton du récit semblait un peu enthousiaste à qui le lit après douze ans, il faudrait accuser autant l'inconstance de nos impressions que la naïveté du journaliste. Le 28 Juin 1910 une autre fête réunissait les fils d'Henryville et parmi eux un grand nombre étaient venus de loin ; c'était le centenaire de la paroisse. Le programme de la Fête ne mentionne pas assez clairement la très intéressante conférence donnée par M. le Juge Demers sur le passé d'Henryville ; ce fut le point de départ de la présente monographie ; aussi a-t-elle eu soin de relater fidèlement tous les faits recueillis en ce travail d'érudit.







Sifroy Fortin, bourgeois,

Fridolin L'Ecuyer, huissier

Dr T. Phénix

Aimé Lemieux, marchand

Noël Brosseau, juge de paix

Max. Frédéric, professeur

Révd P. C. Boulay, Ptre Curé

Léon Bénard, commerçant

Théodule Coupal, épicier

Adrien Houle, marchand

J. H. Boutin, sacristain

Edouard Dupont, conseiller

Jos. A. Dupuis, entr. et voiturier

Edouard Brosseau, marchand

Arcade Coupal, beurrier

Alcide Rathé, marchand

Dosithé Morin, conseiller

C. H. Thimineur, maire

Maurice Leclair, maçon

Noël Dussault, hôtelier

Jos. Comeau, conseiller

Arthur Morin, boucher

Léandre Gosselin, hôtelier

Anselme Poissant, conseiller

Hercule Larocque, commis

Jean Trudeau, commis

Emeri Larocque, commis

Premias Grégoire, plombier

Alcide L'Ecuyer, maître-cantonnier

Ernest Sylvestre, Agent Q. M. S. R.

Omer Rainville, forgeron

Joseph Leclair, maçon

Geo. Aimé Boutin, contre-maître

Fêtes Grandioses

A St-Georges d'Henryville à l'occasion de
l'Inauguration.

MESSE PONTIFICALE — RECEPTIONS — BANQUET —
DEMONSTRATIONS.

Hier, a eu lieu à Saint-Georges d'Henryville, près de Saint-Jean d'Iberville, l'inauguration de l'église de cette paroisse, qu'on venait de réparer et d'enrichir de superbes décorations. Cette cérémonie a donné lieu à des fêtes grandioses, dont Saint-Georges d'Henryville gardera un souvenir inoubliable.

Mercredi soir, Sa Grandeur Mgr Decelles, coadjuteur de Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, et Sa Grandeur Mgr Brunault, coadjuteur de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, ont été reçus à la gare par toute la population. Les Forestiers et les Artisans figuraient en corps dans la procession. Les rues étaient toutes pavoisées de drapeaux et de banderolles aux plus riches couleurs, et pas une seule maison, même la plus modeste, n'avait omis de décorer ses murs et ses fenêtres.

A 9.30 heures, il y eut messe pontificale, chantée par Mgr Brunault. Longtemps avant l'heure, le temple sacré était déjà rempli par les fidèles, heureux de s'agenouiller dans cette église, l'orgueil de leur paroisse.

Dans le chœur, une foule de prêtres étrangers accourus de toutes les paroisses environnantes avaient pris place.

Jamais Saint-Georges d'Henryville n'a vu cérémonie si imposante, si consolante pour un cœur catholique. En voyant toute cette pompe inaccoutumée, en entendant ces airs et ces cantiques sacrés, qui s'élançaient vers le ciel, tantôt tendres et suppliants, tantôt pleins d'allégresse, nous avons vu plus d'une femme et même des hommes essuyer des pleurs qui mouillaient leurs paupières. L'orchestre d'Iberville, venu à Saint-Georges expressément pour la fête, a joué avec tant de charme que les gens émerveillés en parlaient hautement à la sortie de l'église.

Le sermon de circonstance a été donné par Mgr Decelles. Sa Grandeur a été très heureuse, et dans l'inspiration des idées et dans l'éloquence avec laquelle le sujet a été traité. L'orateur sacré a vivement félicité les citoyens de s'être si bien entendus et d'avoir tous, sans exception aucune, versé leur obole entre les mains du ministre du Christ, pour rendre le temple du Seigneur plus digne de son culte et des bienfaits qu'il accorde sans cesse à cette florissante paroisse. Cette générosité des fidèles prouve qu'ils ont conservé intacte la foi que leur ont transmise leurs pères. Aussi Dieu se montrera reconnaissant, et il versera ses bénédictions et dans leurs foyers et dans ceux de leurs enfants. Sa Grandeur a aussi félicité les peintres qui ont décoré ce superbe monument, à la grande admiration de tous.

A midi, une foule de convives ont pris place à un somptueux banquet, offert par les Dames de Ste-

Anne, dans la grande salle de réception du collège. La paroisse de St-Georges était représentée par les marguilliers. La gaieté la plus franche et la plus communicative a régné durant tout ce repas. Les convives, comme au siècle de Louis XIV, ont mangé au son de la musique. Le menu eût été digne de la table d'un prince. Les Dames de Ste-Anne ont bien fait les choses, et elles méritent certainement les plus chaleureuses félicitations et les plus sincères remerciements.

A 2 heures, Leurs Grandeurs, accompagnées d'une suite nombreuse ont honoré le couvent des Sœurs de la Présentation de leur visite.

La salle de réception était décorée et pavoisée avec profusion. Des inscriptions et des guirlandes de fleurs couraient par toute la salle.

Les élèves de l'institution, dans leurs costumes de fête, ajoutaient une nouvelle note réjouissante à la solennité de cette réception si cordiale et si généreuse. Une adresse a été présentée à Leurs Grandeurs par les élèves qui ont en même temps offert des fleurs, doux emblème de leurs respectueux sentiments.

Toute la population, à 4 heures, s'était rendue dans les environs du presbytère. Les écoliers et la fanfare d'Iberville s'étaient tous réunis sur le terrain du presbytère et ont fait une grande démonstration dont une musique enthousiaste, gaie, enlevante, a fait les plus grands frais. On ne voyait partout que drapeaux, banderolles, oriflammes, fanions. En voyant cet enthousiasme de ses chères ouailles, le digne curé de St-Georges d'Henryville, M. l'abbé J. A. Foisy a dû être fier de sa paroisse et nous sommes heureux de l'en féliciter.

Ces réjouissances édifiantes ne se sont terminées qu'à la venue de la nuit. Tous sont alors retournés paisiblement dans leurs demeures, gardant dans leurs cœurs un souvenir qui ne s'effacera jamais.



GRANDE CELEBRATION

— DU —

PREMIER CENTENAIRE

— DE —

St-Georges d'Henryville

MARDI, LE 28 JUIN 1910

SOUS LES AUSPICES DU COMITE DES CITOYENS

— Programme de la Fête —

Avant-Midi, à 10 heures.

Grand'Messe et Sermon dans l'église de la paroisse. — Le sermon sera donné par un prédicateur qui s'exprimera dans les deux langues.

APRÈS LA MESSE. — Grand diner champêtre " Au Petit Coteau ". — Il y aura des vivres et des rafraîchissements en abondance sur le terrain.

Après-Midi.

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DINER. — Adresse de Bienvenue aux anciens citoyens. — Discours.

A DEUX HEURES ET DEMIE PRÉCISES. — Amusements ! Programme plus bas.

Soir, à 8 heures.

Dans l'église. — Chants patriotique. — Discours. —
Vues animées.

== Programme des Jeux ==

- 1er Course de 100 verges, pour messieurs.
- 2e Saut en longueur, pour messieurs.
- 3e Course en sacs, pour Messieurs.
- 4e Course de 100 verges, pour garçons en dessous de 16 ans.
- 5e Saut en hauteur, pour messieurs.
- 6e Course de 50 verges tenant un œuf dans une cuillère,
pour dames.
- 7e Course de 100 verges, pour demoiselles.
- 8e Tirer le câble, gens de la campagne vs gens du village.
- 9e Pour jeunes garçons, manger des tartes.
- 10e Courses à trois jambes, pour messieurs.
- 11e Courses à patates, pour messieurs.

Et beaucoup d'autres attractions.

DE MAGNIFIQUES PRIX SERONT DONNÉS AUX GAGNANTS

Pour les entrées s'adresser à M. Albert McCarthy, avant chaque jeux

POUR PLUS D'INFORMATIONS S'ADRESSER A

A. HOULE, Sec.-Trés.

H. THIMINEUR, Président



VIII. MUNICIPALITÉS SCOLAIRE ET CIVILE.

Comme il n'y a pour l'enfant de possibilité de grandir que sous la protection de la famille, il n'y en a pour l'homme de se développer que sous la condition de la Patrie.

BRUNETIÈRE.

Sous le gouvernement de Lord Sydenham, le parlement des deux Provinces Unies du Haut et du Bas Canada vota l'acte des écoles de 1841. Il établissait dans notre province des écoles élémentaires, sous le contrôle de commissaires éligibles par le peuple, et des districts municipaux. Le devoir des commissaires était de prendre la direction des écoles sous leur contrôle, de nommer les instituteurs et de passer des règlements ; celui des districts municipaux consistait à diviser les paroisses en arrondissements d'écoles, à distribuer à chacun d'eux sa part du fond scolaire et à transmettre au surintendant un rapport annuel. Par cette même loi, plusieurs bureaux d'examineurs furent institués dans les principales villes, et trois surintendants eurent la direction générale de l'éducation. L'Hon. Simpson Jamieson fut nommé Président, M. le Dr Meilleur, député surintendant pour le Bas-Canada et le Rév. M. Murray député-surintendant pour le Haut-Canada. Ces nominations furent bien accueillies, surtout celle du Dr Meilleur, qui avait en tout temps montré un zèle éclairé pour la cause de l'éducation. Il fut l'un des fondateurs du Collège de L'Assomption.

Une clause de cet acte allouait, pour aider au

soutien des écoles, une somme annuelle de cinquante mille louis, dont trente mille furent accordés au Bas-Canada et vingt mille à la province supérieure. Pour avoir part à l'allocation, les habitants de chaque arrondissement étaient obligés de se mettre sous le contrôle des commissaires et de contribuer pour une somme égale à l'octroi du gouvernement. Le système de cotisation déplut d'abord aux Canadiens. Ils avaient les taxes en horreur, et ils auraient préféré soutenir leurs écoles au moyen de contributions volontaires. Cette difficulté retarda pendant quelque temps le progrès de l'instruction publique et contraignit le gouvernement d'obliger les habitants à se cotiser.

Telle n'était pas la difficulté à St-Georges d'Henryville. Une demande avait été adressée pour obtenir une municipalité catholique et avoir ainsi part à l'allocation promise. Cette supplique ayant été rejetée, sous prétexte que les catholiques étaient en minorité, on dut procéder autrement. Le 17 Décembre 1843, à une assemblée paroissiale tenue à la sacristie, on fit une élection de commissaires d'écoles, " afin de suppléer," dit le Registre, " à une élection légale que cette paroisse ne peut faire par des circonstances qui ne dépendent pas d'elle et qu'elle déplore." Le Rvd M. Brouillet, curé de la paroisse fut élu président des commissaires, parmi lesquels on comptait trois canadiens catholiques : Lubin Leblanc, Joseph Gariépy et Charles Roy, deux Anglais protestants : le capitaine Isaac Hogles et Herbert Proctor, et un Irlandais catholique, Patrick Horrigan. C'était bien un peu étrange ce résultat d'une élection tenue dans une sacristie et choisissant deux protestants, mais l'union

était le seul moyen de tourner la difficulté et d'obtenir pour l'école mixte existant déjà depuis treize ans la reconnaissance et l'octroi du gouvernement ; probablement aussi pour les autres écoles privées, établies dans les rangs dès 1820, peut-être même avant.

Cette école mixte avait été établie en vertu de la loi de 1829, révoquée en 1831 et remplacée par d'autres mesures tout aussi peu efficaces pour le progrès de l'instruction. L'encouragement donné jusqu'en 1841 pour le développement des écoles élémentaires resta, en effet, des plus médiocres. L'Institution Royale de 1801 avait été fondée dans le dessein d'anglifier la population primitive du pays ; chaque gouverneur reçut l'instruction de travailler à atteindre ce but. Aussi fut-elle repoussée presque partout. Le clergé se chargea à grands sacrifices d'ouvrir quelques écoles de campagne, tâchant de suppléer ainsi, là du moins où c'était possible, à l'insuffisance des moyens d'éducation. A plusieurs reprises, cependant, les représentants du peuple proposèrent des projets de loi mais ils furent rejetés les uns après les autres par le conseil législatif.

Durant la session de 1823-4, la législature passa la loi des écoles de fabriques qui permettait aux Canadiens d'appliquer jusqu'au quart du revenu des fabriques pour le soutien des écoles dirigées par elles. Un certain nombre d'écoles furent établies d'après cet acte ; entre autres, celles qui déjà en 1830 avaient été ouvertes à St-Georges.

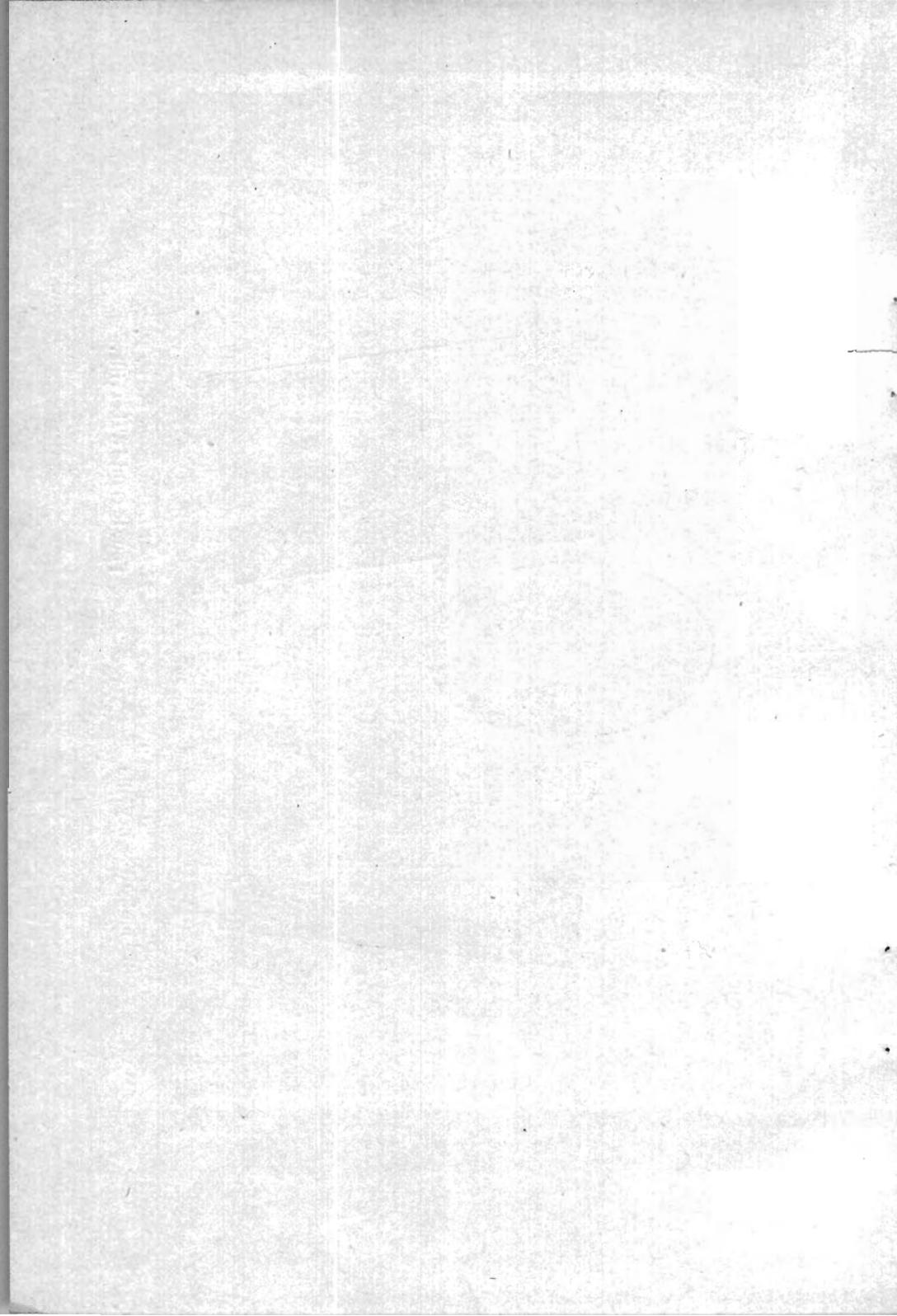
La paroisse comptait alors 2044 habitants. Elle avait une église catholique, une minoterie, deux scieries, deux tanneries, une manufacture de chapeaux,



M. J. DEMERS, M. P., pour le comté d'Iberville.

M. E. R. DEMERS, N. P.,
1er maire d'Henryville.

M. A. L. DEMERS, M. P. P.
pour le comté d'Iberville.



une fabrique de poteries, deux fabriques de potasse, deux de perlasse, deux magasins, une auberge et une quinzaine d'artisans. La paroisse produisait 14140 boisseaux de blé, 15800 d'avoine, 36000 de pommes de terre, 2500 de pois, 7500 de maïs, et environ 3000 d'autres grains, outre 3100 livres de sucre d'érable. On estimait les différentes fermes de la paroisse posséder en chiffres ronds, 790 chevaux, 800 bœufs, 1350 vaches, 3900 moutons, 1250 porcs.

Par ces détails, nullement étrangers à la question, Henryville nous semble bien une riche paroisse, capable de subvenir largement aux frais d'éducation des nombreux enfants en âge de fréquenter ses écoles; il y en avait plus de trois cents. L'école publique, mixte, du village ne pouvait les contenir tous, on comptait en revanche, sur le territoire de Noyan, neuf écoles privées, où la moyenne de la fréquentation pouvait dépasser vingt cinq élèves.

En 1829, la législature du Bas Canada, voyant que les deux lois d'éducation, pour l'établissement des écoles royales et des écoles de fabriques, ne répondaient pas aux besoins du peuple, passa, sans cependant les abroger, une autre loi pour pourvoir chaque comté d'écoles élémentaires, sous le contrôle général des membres du Parlement, mais sous la direction immédiate, dans chaque Paroisse ou township, des syndics élus par les habitants contribuables au fond local des écoles.

Ces écoles étaient censées être communes aux enfants des deux origines et des deux croyances religieuses; mais généralement elles prenaient vite le caractère de la majorité des habitants en chaque ar-

rondissement. Il résultait de cette pratique de graves inconvénients pour la minorité, formée, dans les seigneuries, d'Anglais protestants et dans les townships, de Canadiens catholiques. ceux-ci comparativement pauvres. Or on sait si les minorités abdiquent facilement les droits imprescriptibles de la religion et de la nationalité.

Cependant, grâce surtout à l'esprit de tolérance des Canadiens, l'opération de ce système, continué sous les lois de 1841 et 1845. n'a donné lieu à aucune difficulté sérieuse. Particulièrement à St-Georges, on a vu les deux races, de foi et d'origine hétérogènes, toujours on ne peut mieux disposées à chercher ensemble puis à mettre loyalement en pratique les moyens d'ordre et d'harmonie capable d'assurer la paix et le bonheur communs.

Les écoles devinrent en 1845 tout à fait indépendantes des autorités municipales, sous le contrôle exclusif du surintendant et des commissaires élus par le peuple ; enfin la loi actuelle accorde aux minorités le privilège inappréciable des écoles séparées, ainsi, peu à peu, les deux parties intéressées furent mises parfaitement à l'aise sous un régime d'idéale liberté et de généreuse tolérance.

Quelques progrès s'étaient accomplis cependant sous l'opération de la loi de 1841. Le nombre des écoles qui s'étaient mises sous le contrôle des commissaires et qui avaient eu part à l'octroi du gouvernement n'avait été que de 651 en 1843 ; l'année suivante il y en avait 1292. Si le résultat avait d'abord été lent, la faute retombait sur les conseils municipaux qui avaient refusé de seconder les vues du gou-

vernement. Nous devons mentionner en justice que le surintendant du Bas Canada, M. le Dr Meilleur, montra le plus grand zèle dans l'accomplissement de sa charge et fit tout en son pouvoir pour faire progresser l'éducation. Il fut grandement secondé par les membres du clergé, qui, ayant été presque partout nommés commissaires, avaient pris une part active à l'établissement de nouvelles écoles.

Tel fut le cas à St-Georges, où, dès la première séance de la corporation scolaire, maintenant légalement établie, semble avoir prédominé l'heureuse initiative du Curé et un large esprit de tolérance et de concorde. Cette réunion se tint dans la maison d'école française. Furent élus : Président, le Révd. J. B. A. Brouillet, Ptre Curé, et commissaires, MM. Julien Lamoureux, Thomas Smith Edouard Roy, Herbert Proctor, Thomas Melaven, Pierre Samson, Isaac Hogles et David Brault.

La paroisse fut divisée en quatorze arrondissements ; on y compta 1204 enfants, tant anglais qu'irlandais et canadiens, Il n'y eut pas d'abord d'écoles séparées pour chaque nation. Un maître protestant faisait parfois la classe à des catholiques, quand ailleurs un maître catholique comptait parmi ses élèves bon nombre de protestants. Au village anglais la majorité des enfants était de race anglaise ; au village canadien les enfants étaient à peu près tous catholiques. De même, dans les rangs, il arriva maintes fois que des familles canadiennes, isolées parmi les anglais, durent envoyer leurs enfants aux écoles anglaises. Quelques-uns de nos anciens ont parlé dans leur jeunesse plus aisément l'anglais que

le français ; pourtant, jamais nulle part on a pu signaler une défection des sentiments religieux ou même national, tous deux sont demeurés très vivaces.

Vers cette année 1845 l'instruction populaire commençait donc à se développer assez rapidement dans les villes et dans certaines paroisses privilégiées, ailleurs, de façon plus lente et pénible. Par contre, l'instruction classique était très répandue. Dans le Bas-Canada, elle pouvait être comparée à celle des peuples les plus instruits de l'Europe, eu égard à la population et à ses ressources. Outre ces vénérables maisons, ouvertes depuis longtemps déjà à la jeunesse du pays, les Petits et Grands Séminaires de Québec et Montréal ; des collèges plus récents étaient alors en pleine prospérité ; nommons Nicolet, St Hyacinthe, Ste-Thérèse, Ste-Anne de Lapocatière, l'Assomption. Pour nos jeunes filles, s'ouvraient plus nombreux encore les Couvents des Ursulines dans la région de Québec, ceux de la Congrégation Notre-Dame du côté de Montréal.

Ces institutions ont imprimé aux Canadiens un caractère religieux et moral encore assez bien conservé et qu'il importe plus que jamais aujourd'hui de soigneusement préserver. On doit donc une reconnaissance éternelle à ces prêtres désintéressés, à ces femmes remplies de charité et de zèle, qui ont sacrifié à l'éducation de la jeunesse leur santé et leurs épargnes dans les moments critiques de notre histoire. Si les Canadiens eussent dépendu uniquement de l'ancien gouvernement, ils se seraient trouvés presque sans moyens d'éducation, dépourvus d'hommes capa-

bles de défendre leurs droits politiques et leur nationalité. Il leur aurait manqué encore la belle et forte éducation qu'ont reçue nos mères ; c'était la seule capable de maintenir au foyer les traditions et les vertus familiales, espoir de notre race ; de mettre profondément au cœur des enfants ce cachet de probité et de virile conscience qui tend aujourd'hui à s'effacer.

La Providence divine a visiblement protégé le trésor de notre foi religieuse, et spécialement par ce ministère désintéressé, et tout imprégné de surnaturel dévouement. Il était naturel de le rencontrer là où des circonstances regrettables pouvaient exposer les âmes au danger de l'ignorance ou de la perversion. Or ce double danger exista longtemps à St-Georges ; celui de l'ignorance, en ces premières années d'isolement ; on le vit bien à la retraite de 1842. Et de fréquenter habituellement et intimement, des gens, bien disposés en vérité, mais toujours plus ou moins imbus de ces préjugés anti-catholiques qui sont la base même du Protestantisme, constituait certainement un péril sérieux ; pour les jeunes surtout, à l'âge des camaraderies d'école, des impressions faciles, des souvenirs qui ne s'effacent plus.

On sait maintenant combien surchargés de travail ont été les premiers curés de St-Georges. Pour ces prêtres zélés, un ministère primait tous les autres : l'enseignement du catéchisme. L'histoire en fait foi ; dans nos plus pauvres paroisses, où les ressources manquaient absolument pour organiser la plus primitive des écoles la religion a toujours été enseignée fidèlement. Chez nous, comme chez nos ancêtres Gaulois, la première école fut ne sacuristie. Avec les connais-

sances surnaturelles, bases de la vraie science, on y enseignait aussi, bien souvent, les premiers éléments des sciences. Ici, en tout cas, ces écoles privées, que nous voyions s'ouvrir bien avant les écoles publiques, ont été inspirées par le dévouement et la charité sacerdotale. On s'est demandé qui pouvaient bien être ces maîtres d'école, plus mal rétribués qu'aujourd'hui sûrement, payés en "nature", comme on faisait alors. C'était souvent un écolier trop pauvre pour continuer au collège ses études classiques. Aux petits enfants des pionniers il donnait les prémices de sa vocation sacerdotale, dans l'humble et fastidieuse besogne où l'on apprend si bien le dévouement. Le soir, les longues veillées du presbytère étaient consacrées à l'étude du latin, des lettres ou de la Philosophie. C'était encore quelque jeune fille essayant l'apprentissage de la vie religieuse enseignante ; ou même tout simplement, un brave homme de menuisier, horloger, bedeau, que sais-je encore ? apportant à l'œuvre commune, un trésor bien appréciable de science et de patience.

Comme la population anglaise se retirait assez rapidement, bientôt ces écoles privées, puis reconnues publiques et mixtes, devinrent enfin nettement catholiques et paroissiales. L'ambition des citoyens désiraient mieux encore. Le diocèse de St-Hyacinthe venait de faire une fondation destinée à rendre à la cause de l'éducation des services signalés par le plus brillant succès. Le 19 Octobre 1853, cinq religieuses de La Présentation de Marie, arrivaient à Marieville. C'était une congrégation Française qui avait traversé la Grande Révolution sans périr, ayant

su gagner la confiance du peuple par ses travaux d'éducation et ses œuvres de charité.

Or en 1854 un citoyen généreux donnait à la paroisse de St-Georges un lopin de terre pour l'érection d'un couvent, où les jeunes filles recevraient, en outre de l'instruction élémentaire, une éducation supérieure, donnée seulement alors dans les villes lointaines. Les paroissiens secondèrent admirablement la noble pensée du donateur, M. Joseph Gariépy. On remit bientôt entre les mains du Curé M. St Aubin la jolie somme de 18000 francs, destinée à la construction du Couvent. Les travaux avancèrent rapidement, et, le 24 septembre 1862, cinq religieuses de la Présentation, conduites par leur Provinciale, Mère Marie St-Maurice, venaient prendre possession du nouveau couvent de St-Georges d'Henryville.

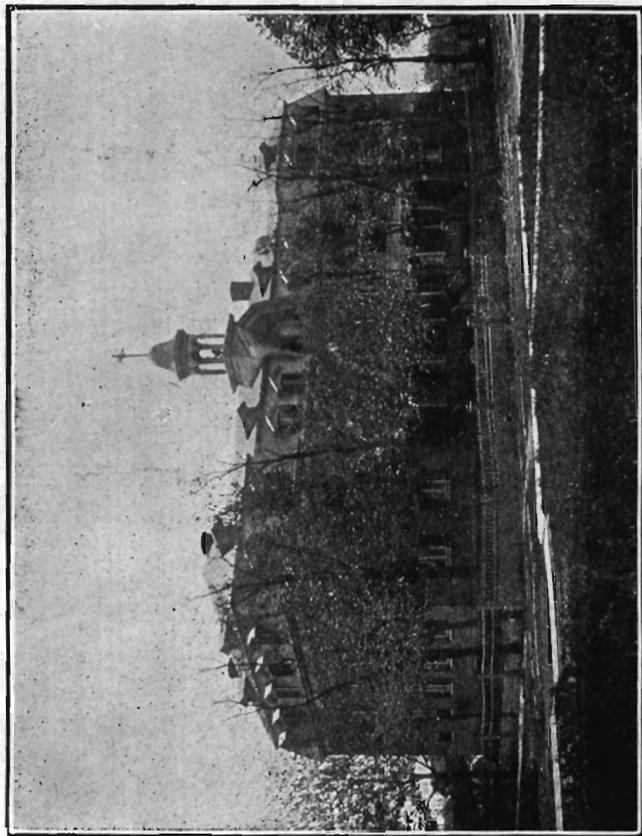
Le lendemain il y eut grande fête à l'église. A la messe solennelle, M. le Grand Vicaire Ed. Crevier adressa la parole à la foule pressée des auditeurs, où l'on remarquait beaucoup d'étrangers venus des environs. Eux aussi, semblaient fort empressés de prêter leur concours à l'œuvre importante qui commençait, et, plus encore, à profiter de ses avantages. Le prédicateur vanta hautement les bienfaits de l'éducation chrétienne. En terminant il félicitait les gens de St-Georges d'avoir si libéralement contribué à cette nouvelle fondation. Un tel établissement ferait sans nul doute grand honneur à leur paroisse, à leur pays, à leur religion.

Après la messe la cloche du Couvent fut bénite sous les noms de Marie-Véronique, perpétuant ainsi le souvenir d'une généreuse bienfaitrice. Au chant

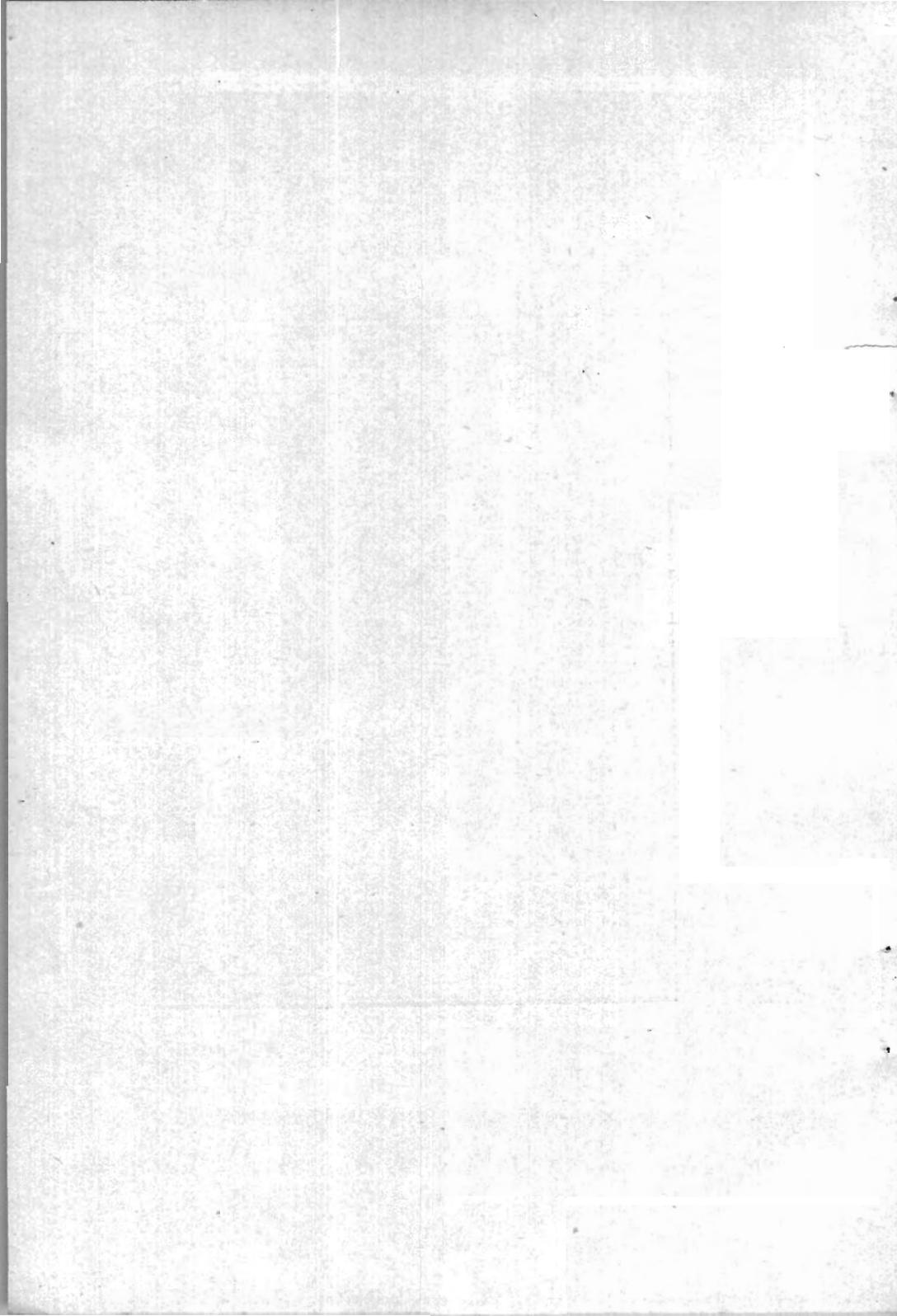
de l'*Ave Maris Stella*, le clergé partit en procession, suivi de l'assistance entière. La nouvelle maison de Marie était solennellement offerte à Notre-Dame de Bonsecours, et consacrée, par la bénédiction du prêtre à l'œuvre sainte de l'éducation chrétienne.

Les classes s'ouvraient le 20 Septembre avec soixante élèves pensionnaires, c'était une bonne garantie de succès. Les travaux se poursuivirent dans la chapelle encore inachevée, et le 2 Décembre, M. St-Aubin vint la bénir et y célébrer la première messe. Le Dieu de l'Eucharistie ne devait plus quitter la maison. Sa présence cachée y resterait, mystérieuse puissance bien autrement forte que les ressorts de l'influence et de la richesse humaines. Nos humbles et pauvres maisons de charité, d'éducation ou de prière subsistent par elle, plus durables et plus solides que les somptueuses fondations maintenues à coups de millions. C'est le " grain de senevé " toujours vivace et prolifère, même au siècle où rien ne prospère sans le " Mammon d'iniquité. "

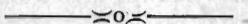
Le 25 Septembre 1912, il y avait donc cinquante ans que le couvent de St-Georges poursuivait, au milieu du paisible village, son heureuse et féconde carrière. Nos belles œuvres religieuses n'ont jamais aimé le bruit, encore moins recherché la réclame ; maintes fois, on les a trouvées par trop modestes, lorsque d'autres prennent un si grand soin de faire parvenir en haut lieu la renommée du moindre succès. Le vrai mérite se juge au bien accompli ; mais le jugement de l'homme est si facilement égaré par le préjugé ; celui-là surtout qui cherche perfidement à détruire nos vraies libertés nationales, sous couleurs



COUVENT DE SAINT-GEORGES



de Liberté... importée. Tout esprit sain et impartial comprend ce que vaut, pour la société, une femme instruite et vertueuse, bien préparée aux multiples obligations de la vie moderne, ou encore une vraie institutrice, par vocation et par dévouement ; or, de celles-là le moindre de nos couvents de campagne en a produit une pléiade.



BELLES FÊTES A ST-GEORGES

ON CELEBRE AVEC ECLAT LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DU COUVENT DE CE VILLAGE.

St-Georges de Henryville, 5. — On a célébré, ces jours derniers, le cinquantième anniversaire de fondation du Couvent de Saint-Georges d'Henryville, par les Révérendes Sœurs de la Présentation de Marie. Cette fête avait été organisée par quelques dames du village, présidées par Mde J. H. Trudeau.

La Révérende Mère Saint-David, supérieure de la Présentation de Marie, et la Sœur M. de l'Immaculée-Conception, une des cinq fondatrices qui vinrent jeter les fondements de l'institution prospère que nous admirons aujourd'hui, les Révérendes Sœurs Saint-Henri, Thérèse, Saint-Augustin, Saint-Julien, Saint-Alfred, Saint-Andéol, et Georgine, anciennes élèves et enfants de la paroisse, sont venues prendre part à cette fête de famille.

Le matin, à neuf heures et demie, une grand'messe solennelle fut célébrée par M. l'abbé Foisy,

curé de St-Ours et ancien pasteur de Saint-Georges de Henryville. Au chœur, on remarquait MM. les abbés Boulay, curé actuel, et P. A. Trudeau, vicaire à Iberville. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Papineau, supérieur du collège de Saint-Jean.

La quête a été faite par deux anciennes élèves, Milles Marie-Anne Many, et Paule-Aimée Lemieux. La salle de réception était magnifiquement décorée à cette occasion. Mlle Lorette Saint-Aubin présenta ensuite une adresse de bienvenue à la Mère Saint-David et aux anciennes élèves. Celle-ci fut suivie d'une autre adresse lue par Madame L. N. Trudeau, accompagnées de Mesdames T. Phénix et N. Brosseau, qui offrirent à la supérieure, deux magnifiques corbeilles remplies de pièces d'or et de billets de banque.

A midi, un grand banquet fut servi dans le réfectoire du couvent. A quatre heures, un salut solennel fut chanté par M. l'abbé P. A. Trudeau, et, le soir, après le souper, une belle séance de chant et de déclamations fut donnée par les élèves actuelles.

— : o : —

Ajoutons simplement quelques notes à ces pages, de peur que ne périsse le souvenir de ceux qui ont donné leur dévouement à l'école du village ; ce fut, c'est encore, une belle œuvre, riche de mérite et de beaux résultats.

Les Ecoles catholiques datent, on le sait, de 1845. La paroisse comprenait alors 14 arrondissements : en 1848 elle en contenait 18.

L'école catholique du village était désignée par le numéro 5. Le numéro 6 était l'école protestante.

Les Premiers instituteurs à l'école du Village furent en :

1845 Pierre Piché.

1846 Jules Ponce, français.

1847 Auguste de Montigny, français.

1850 Joseph Patenaude.

1851 Louis Honoré Monty, plus tard notaire, à Marieville.

1852 Joseph Jourdonnais.

1855 François Lafond.

1857 Edouard Lafond et J. Philomène Gosselin.

En 1862 l'école se divise : le Couvent reçoit les filles et Edouard Lafond garde les garçons.

Un M. O'Donoghue succède à Edouard Lafond : font suite H. Bellerose, plus tard Inspecteur d'écoles.

E. Lafond revient quelques années puis

H. Ménard,

J. Boivin.

En 1893, les Rvds. Frères Maristes se chargent de l'école pendant 15 années.

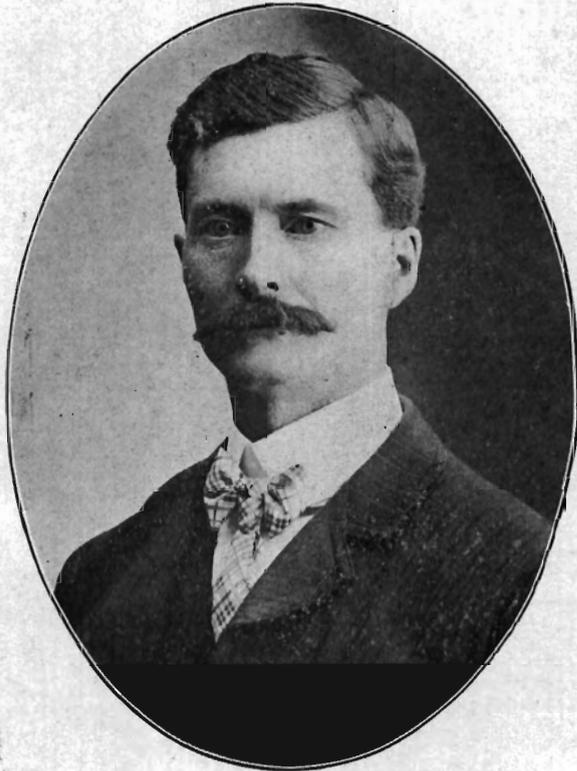
En 1906, M. J. A. Gagnon leur succède, puis en 1909, M. Frédéric, qui s'occupe encore aujourd'hui avec zèle et habileté de sa belle et florissante école.

.....
Au même temps où s'organisaient les écoles, la législature pourvoyait à l'établissement des municipalités. En 1854, elle abolissait la tenure seigneuriale ; ceci amène naturellement à dire un dernier mot de la Seigneurie de Noyan. Henryville lui doit plus que son nom, une très large part aussi de son développement rapide et de sa prospérité.

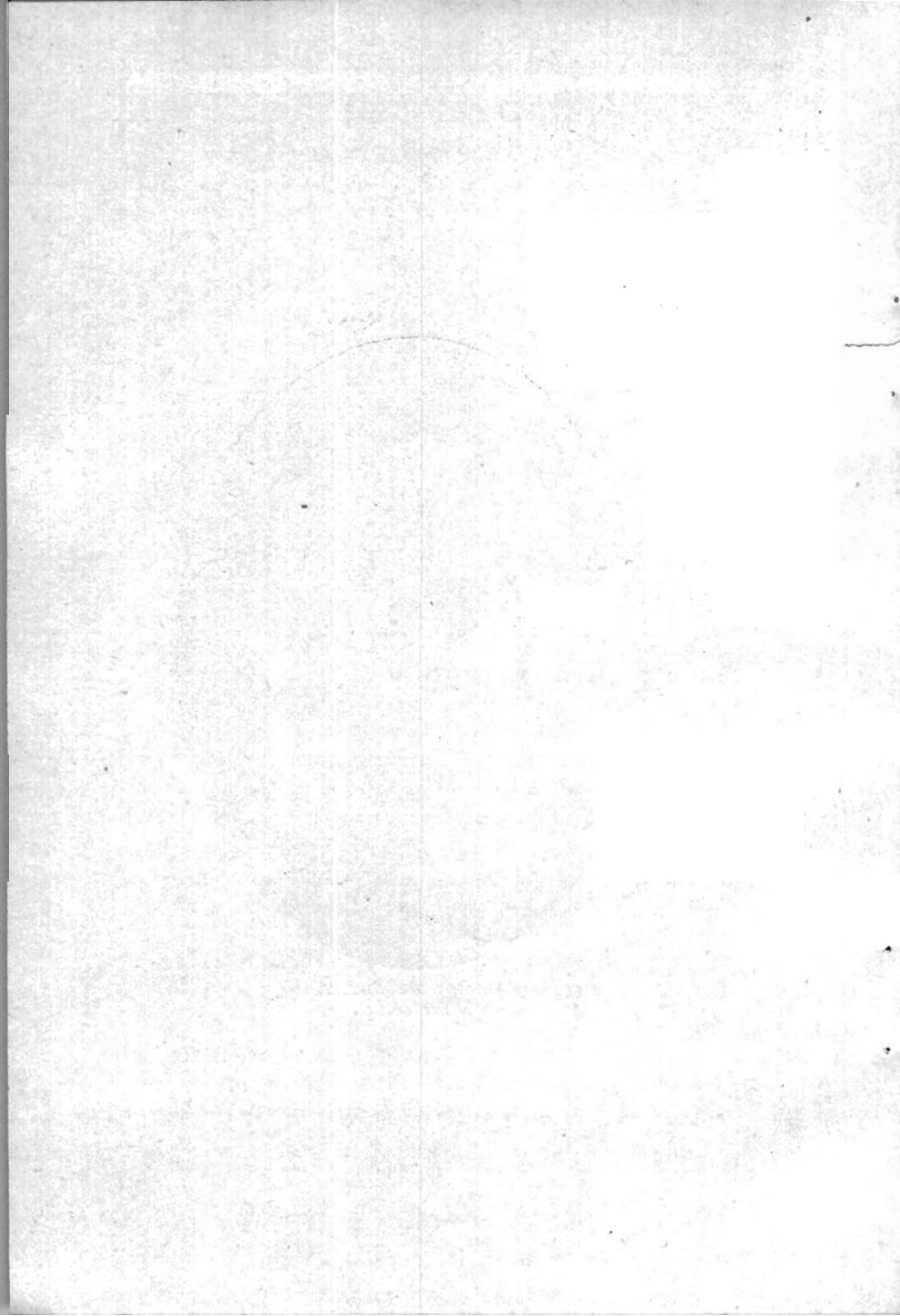
En 1835, William Plender Leath, fils naturel de Napier Christie Burton, fut reconnu héritier de la Seigneurie de Noyan, à condition de prendre le nom de Christie. Il était alors Capitaine au 3^{ème} Régiment d'infanterie des Gardes de Sa Majesté.

Le 17 Mars 1842, Plender Leath fit son testament en faveur de Dame Mary Christie Burton, fille de Napier Christie Burton et épouse du Rév. Thomas Hamer. Il lui laissait la jouissance pleine et entière de la Seigneurie sa vie durant, et, après sa mort, à ses enfants légitimes. Si elle mourait sans enfants la Seigneurie devait être vendue ; c'est ce qui arriva. Les exécuteurs testamentaires de feu William Plender, de concert avec sa veuve Dame Amélia Martha Bowman de la ville de Bath, en Angleterre, mirent la Seigneurie à l'enchère. Elle fut vendue à la porte de l'église d'Henryville et adjugée le 26 Juillet 1875, à Robert Wright de cette paroisse, pour la somme de \$30375.00. Celui-ci la revendit, quelque temps après pour \$33000.00, à Georges Whitfield, Ecr, d'Henryville.

Les municipalités sont autant de petits gouvernements qui assurent au peuple l'indépendance, l'initient aux affaires, et le préparent à mieux comprendre les rouages plus compliqués d'une administration générale. Un système municipal bien entendu est une école politique populaire, à laquelle les masses apprennent, dès leur enfance, à être gouvernées et peut-être à gouverner. Malheureusement, tant de causes néfastes tendent aujourd'hui à corrompre profondément notre système électoral : un esprit de parti étroit et fanatique, le péculat sous toutes ses formes,



ALBERT MCCARTHY,
Maire actuel,



l'achat des suffrages, l'influence toujours grandissante de l'argent dans les questions de licences ou la gestion des services publiques, enfin deux plaies anciennes sous des mots nouveaux : le " fonctionnarisme et l'arrivisme ".

Le premier établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada date de 1840. Avant cette époque, nous n'avions rien qui ressemblât à une organisation quelconque d'autorités locales, point de mairies, point de corporations, point de police rurale. La voirie était réglée par une loi de 1796, sous la direction d'un officier de district, appelé le grand voyer, et d'officiers de paroisse, dont toutes les attributions se bornaient à l'entretien des chemins et des routes. Nous avons vu pourtant le seigneur Napier Christie ouvrir, en 1810, le grand chemin qui traversait les deux Seigneuries de Sabrevois et Noyan. C'est lui, ou son agent, Edme Henry, qui dût se charger de l'entretenir, jusqu'en 1835 et peut être plus tard.

L'agriculture était protégée par quelques dispositions législatives, réglant les cours d'eau, l'abandon des animaux, la suppression des mauvaises graines ; la police des campagnes était laissée au bon vouloir du capitaine de la milice ou des juges de comté, s'il y en avait. Cette organisation imparfaite pouvait suffire aux besoins limités de nos campagnes, jusqu'à ce que les développements de l'industrie et du commerce, les progrès de l'agriculture l'aient rendue évidemment insuffisante.

La loi des municipalités, élaborée par M. Morin fut passée en 1845, puis amendée par M. Drummond en 1855. Cet amendement substituait la municipa-

lité de paroisse à celle de comté, tout en laissant subsister celle-ci. Il assurait le fonctionnement du régime, en attribuant aux conseils l'imposition des taxes nécessaires et le produit des licences accordées.

C'est en vertu de cette loi que s'organisa le conseil municipal d'Henryville. Il tint sa première séance le 2 Août 1855. Etaient présents : Edouard René Demers, N. P., Luc Fortin, Robert Wright, Ecr, Joseph Brault, James Fairfield, François Létourneau, Julien Lamoureux, formant la totalité des membres du dit conseil. Edouard René Demers, Ecr, Notaire Public, fut élu premier Maire d'Henryville et A. L. Demers, Secrétaire-Trésorier.

Liste des Maires de St-Georges d'Henryville :

- 1855-58. Edouard René Demers, N. P.
- 1858-61. Robert Wright.
- 1861-66. Alexis Louis Demers, marchand.
- 1866-68. Edouard Roy.
- 1868-70. Alexis Louis Demers.
- 1870-73. Lucien Roy, cultivateur.
- 1873-75. Moïse Cyr.
- 1875-78. Lucien Roy.
- 1878-79. François Lafond, instituteur.
- 1879-82. Alexis Louis Demers.
- 1882-83. André Lestage, cultivateur.
- 1883-90. François Lafond.
- 1890-92. Narcisse Demers.
- 1892-93. Léon Bénard, commerçant.
- 1893-95. François Lafond.
- 1895-97. Louis Lemelin, cultivateur.
- 1897-01. Noël Brosseau, rentier.
- 1901-12. Henri Quemeneur, appelé Thimineur.
- 1912. Albert McCarthy.

La vie d'une municipalité, vie intense toujours et pratique, parfois pleine d'intérêt, mérite d'être étudiée, quand les archives et les documents le permettent. On y voit au vif toute l'habileté et le sens des affaires de notre Habitant, soucieux de sauvegarder et accroître son bien, de défendre son droit, et encore son naturel de " chicaneau " plus ou moins normand, de breton toujours têtue.

On y trouve aussi souvent une préoccupation des intérêts sociaux, des principes de la morale, dont dépendent le bon ordre et le progrès d'une paroisse, l'avenir et la prospérité des familles surtout.

Les notes prises aux archives municipales de St-Georges témoignent d'une lutte ardente et persévérante contre le fléau de nos campagnes prospères : le cabaret mal tenu, car il y en eut ici, et ses déplorable conséquences : l'immoralité des jeunes, les folles dépenses, les dettes et hypothèques en souffrance, puis la terre vendue et l'émigration vers les villes. Elle a été poussée loin ici cette lutte, jusqu'à demander, sans l'obtenir il est vrai, la suppression d'un Conseil de Comté par trop facile pour les Hôteliers.

Il était fort aisé, pensera t-on, de coucher aux minutes du conseil ces platoniques délibérations, en attendant les résultats. Mais combien de nos riches et populeuses cités n'eurent jamais l'honneur, et c'en est un, de tenter une aussi louable et peu pratique entreprise. L'industriel sans conscience y exerce impunément sa néfaste influence, grâce à l'argent auquel tout cède ; les nôtres sont restés plus indépendants. Un jour, l'intempérance et ses désordres ont sérieusement alarmé la chrétienne population de

St-Georges et l'élite de ses citoyens ; mais la faute en était à d'autres placés plus haut et venant d'ailleurs : de certains centres mal réputés, aujourd'hui encore, en fait de sobriété plus que douteuse et de principes plutôt larges.

Ces notes prises aux registres du Conseil montrent avec quelle persistance il s'est occupé de cette grave question ; on y trouvera encore le légitime souci d'aider aux progrès matériel de la paroisse en assurant la facilité du transport et du commerce.

1ère Session du Conseil Municipal le 2 Août 1855. Maire, E. R. Demers ; Conseillers, Luc Fortin, Robert Wright, Joseph Brault, James Fairfield, Ferdinand Létourneau et Julien Lamoureux, fils. Secrétaire, A. L. Demers. Evaluateurs : Médard Lamoureux, Richard Bower et Michel Giard.

Règlement concernant les boutiques ou autres endroits où l'on vend des liqueurs.

5 Février 1856. — Règlement défendant d'enivrer les gens sous peine de perdre leur licence et limitant le nombre des licences à 2 dans la municipalité.

5 Janvier 1857. — Demandé à la législature par le conseil, l'abolition du Conseil de comté.

5 Avril 1858. — Résolution du conseil, demandant à l'Inspecteur du Revenu Public de n'accorder que 2 licences pour vente de liqueurs spiritueuses.

18 Novembre 1858. — Résolution du conseil, ordonnant que toutes les poursuites contre les vendeurs de boisson sans licence, soient portées au nom du maire.

21 Février 1860. — Le conseil exprime le regret que le conseil de comté ait accordé une licence pour

vente en détail de vins et liqueurs spiritueuses, car ce conseil est d'opinion que les magasins où se vendent ainsi des liqueurs sont grandement dommageables, et de plus, un puissant moyen de démoralisation, mais que, en vue de réprimer l'intempérance autant qu'il est au pouvoir de ce conseil, il soit résolu qu'aucune nouvelle licence d'auberge soit accordée pour la dite paroisse de Henryville.

21 Janvier 1862. — Résolution du conseil : Que vû les progrès alarmants que fait l'ivrognerie dans la dite municipalité, et que la cause de cette démoralisation est la trop grande quantité de maisons licenciées où se débitent des liqueurs fortes, il soit résolu de prier le maire de ce conseil de bien vouloir faire toutes ses instances auprès du conseil de comté pour la passation d'un règlement prohibant entièrement la vente en détail de boissons enivrantes dans les limites du Comté d'Iberville.

7 Avril 1862. — Règlement défendant sous peine d'amende, aux marchands, commerçants, colporteurs et autres, et hôteliers, aubergistes et autres, de vendre ou détailler leurs marchandises les jours de dimanche, obligeant les hôteliers, aubergistes et autres, de fermer leurs buvettes depuis sept heures le samedi soir jusqu'au lundi matin.

6 Décembre 1861. — Règlement autorisant la souscription au nom de la municipalité de 375 parts de \$50.00 à la Cie de chemin de fer de Montréal et Vermont de 1861.

18 Février 1865. — Formation de la Municipalité de St-Sébastien.

7 Mars 1872. — Règlement autorisant la sous-

cription par la Municipalité de la somme de trente mille piastres ou 600 actions de 50 piastres à la Cie de chemin de fer de Jonction de St-Jean et Clarenceville.

4 Décembre 1873. — Règlement No 22. — Pour pourvoir à la détention en lieu sûr, des personnes trouvées ivres dans les rues, places ou chemins publics, ou même dans les auberges de la municipalité, à la punition de ces mêmes personnes et des vagabonds aux termes du Chapitre XXVIIIe de la 32 et 33 Vict. Statuts du Canada.

Section 1e. — Tout membre du Conseil est, par les présentes autorisé et tenu 1° de faire appréhender par un huissier, ou par le constable, toutes personnes trouvées ivres, ou vagabondant, ou proférant des jurements profanes, ou tenant un langage obscène ou blasphématoire, ou s'exposant d'une manière indécente dans les rues, chemins ou place publique de la Municipalité.

2° de le faire amener par le dit huissier devant les Juges de paix du district, y déposer des faits relatifs à l'état dans lequel ces personnes ont été trouvées. Toutefois, les personnes trouvées ivres ne devront être amenés devant les Juges de Paix, siégeant à la salle de l'institut St-Georges, qu'à l'état de sobriété. Pendant l'ivresse elles restent sous la responsabilité du huissier ou constable.

3° à faire adopter les procédés prescrits dans les Statuts du Canada dans le chapitre relatif aux vagabonds.

Toutes personnes convaincues de vagabondage, seront passibles de pénalité, punitions et châtiments

par sentences des Juges de Paix d'une amende d'une piastre à cinq piastres à la discrétion des dits Juges de paix, ou de l'emprisonnement pour une période n'excédant pas dix jours ; ou de la pénalité et de l'emprisonnement à la fois, outre les frais.



Diviser l'humanité en races supérieures et inférieures engendrerait en morale la basse religion du succès, autoriserait en politique non seulement l'oppression mais la suppression des plus faibles.

BRUNETIÈRE.

L'agitation politique de 1837 eut d'abord peu d'écho à St-Georges. La population, en majorité anglaise, était certainement bureaucrate dans l'ensemble. Nos Canadiens, tout occupés au défrichement de leurs terres, bien loin des villes et du tumulte soulevé par les journaux et les réunions publiques, n'entendaient rien ou peu des violentes diatribes déclamées contre l'oppression anglaise. Chez leurs concitoyens de race et de religion différentes ils avaient généralement trouvé un esprit de tolérance suffisamment large et une sympathie très réelle mais plutôt hautaine, comme l'Anglais la donne volontiers à un subordonné.

Non loin d'Henryville, sur l'autre rive du Richelieu, un foyer d'insurrection grandissait, fomenté par des Patriotes ardents : Robert Nelson et le Dr Côte, tous deux de Napierville. Affiliés aux "Fils de la Liberté", ils s'étaient violemment épris des idées d'indépendance nourries au sein de ce Club. Poussés, le premier surtout, par une ambition démesurée, ils étaient néanmoins dépourvus de tous moyens d'action et ne pouvaient faire rien de mieux qu'amener à la ruine ceux qui les ont suivis, la plupart en toute sincérité. Deux adeptes, entre autres, leur fournis-

saient des recrues. Dans les campagnes de St-Luc, Lacadie et St-Jean passait, de maison en maison, le trop fameux Félix Poutré, dont le rôle suspect n'a pas encore été nettement établi. Il y assermenta nombre de jeunes gens, entraînés ensuite aux déplorables échauffourées d'Odelltown et de Moer's Corner, puis faits prisonniers ou plus souvent dénoncés de mystérieuse façon ; ils ont payé, la plupart d'un dût exil en Australie leurs téméraires visées d'indépendance. Non moins ardent que Poutré, mais sincère et convaincu, Lucien Gagnon soulevait les paroisses de Lacolle et St-Valentin. Il lui était facile de traverser le Richelieu, aussi parvint-il à recruter à St-Georges une trentaine d'adhérents.

Tout resta assez paisible jusqu'à la fin de 1837 ; mais les événements de St-Denis et St-Charles, et plus tard l'engagement de St-Eustache enflammèrent bientôt les esprits. L'entente si longtemps maintenue entre les deux races en fut quelque peu troublée. On ne pouvait manquer en maintes rencontres de laisser échapper de ces paroles qui blessent au point sensible le sentiment national également susceptible des deux côtés.

Vers la fin de Novembre, un évènement plutôt sensationnel que vraiment important vint jeter le trouble et l'inquiétude à St-Georges, jusque-là relativement tranquille.

Après la bataille de St-Denis, Papineau se retira sur St-Hyacinthe et, de là, vint rejoindre à Marieville un sien ami et chaud partisan, Etienne Poulin. Il s'agissait de gagner bien vite, la frontière des Etats-Unis, mais en traversant une zone fort dangereuse, étroitement surveillée par les troupes casernées à

St-Jean. Poulin s'imagina de conduire le fugitif à un homme sûr, peu suspect aux Anglais et connaissant parfaitement la région alors boisée et marécageuse où se trouve aujourd'hui St-Armand ; il serait facile par cette voie de s'échapper vers Swanton. Chez Luc Fortin, cultivateur riche et influent d'Henryville, on était certain de trouver bon accueil et prompt secours ; on le savait bureaucrate déterminé, il était capitaine de milice, mais homme de cœur sensible et généreux, fort hospitalier et ennemi du trouble et des procédés violents.

Malheureusement, pour se préserver du froid piquant d'une nuit de Novembre et, tout autant, pour se donner du cœur dans sa dangereuse besogne, Etienne Poulin eut recours au stimulant ordinaire des voyageurs et contrebandiers : whiskey blanc ou vieux rhum. De copieuses libations, par trop fréquemment répétées, l'avaient mis en grand enthousiasme lorsqu'il eut atteint sans encombre le village d'Henryville. A tout venant il criait bien haut : " J'ai là Papineau, ne le dites à personne ". Malgré l'heure tardive deux canadiens, Médard Lamoureux et David Lanoue se trouvaient au village à son arrivée. Ne pouvant lui faire comprendre les suites de son indiscretion, ils se jettent tous deux dans sa voiture pour lui imposer silence et le conduisent au pas de course chez le Capitaine Fortin. Vers minuit on frappait à sa porte.

" Voici, lui dit-on, un voyageur qui veut passer les lignes ". Le Capitaine comprit bien vite de quelle délicate commission on voulait le charger. Tout effrayé il ne voulut point quitter sa chambre et refusa même de voir l'étranger. Toutefois il donna

l'ordre à son engagé, Germain Chouinard, de servir à manger au voyageur et d'aller tout de suite le conduire à Swanton. C'était facile à dire ; mais l'éveil était donné au village anglais et l'entreprise devenait des plus dangereuses. Médard Lamoureux amena Papineau dans sa maison le temps d'organiser la fuite avec le concours de son frère Julien, de David Lanoue et Germain Chouinard, et aussi d'un voisin, Béloni Campbell. Il fallait avant le jour gagner les bois épais et marécageux qui bordent la Baie de Missisquoi ; on serait là en parfaite sécurité. Nul n'en connaissait mieux les sentiers que ces chasseurs émérites. Une voiture conduite par la main énergique de Chouinard mena rapidement à la Baie ; elle fut laissée chez un voisin et l'on prit le bois. Personne ne s'était déguisé ; seul, Papineau avait jeté sur sa tête un épais manteau de laine, précaution fort naturelle, il tombait une neige abondante et toute chargée d'eau.

Après une marche pénible on atteignit sans encombre la frontière. Papineau était sauvé. Le pauvre Germain Chouinard au retour dût pourtant payer pour lui. Moins habile que ses compagnons il s'écarta d'eux et au sortir de la forêt, il tomba sur une patrouille de soldats qu'il avait attirés de ses cris : " Béloni, attends moé ! Béloni, attends moé ! " La prise parut bonne au sergent ; on savait déjà que Papineau voulait passer les lignes.

" Qu'est-ce que tu faisais par ici et pourquoi criais-tu ? " lui demanda-t-il.

Le rusé compère avait réponse toute prête : " Vous le voyez, j'étais à la chasse ; (il portait un fusil) quand je vous ai aperçus pour que vous ne

“tiriez pas sur moi, j’ai crié : Ami, ami, laissez passer.”

L’assonnance des deux phrases parut douteuse, même à une oreille anglaise, et Germain fut tout bonnement mis à la question. D’une meule de “ foin de prêle ”, sorte d’herbe que l’on récolte l’automne en ces marécages, on tira de quoi allumer un brasier magnifique. Le bonhomme, solidement ligotté à une souche, eut la plante des pieds exposée au foyer ardent ; même, pour donner plus de prise à la flamme, on la lui avait d’abord frottée d’un morceau de lard trouvé en sa gibecière.

“ Maintenant avoue que tu voulais faire passer les lignes à Papineau, et tu vas dire tout de suite où il est. ”

“ Je maintiens ce que j’ai dit et vous ne saurez rien de plus. ”

Malgré la douleur, Germain persista dans son dire, le soulignant d’adjurations et d’épithètes énergiques, dont il possédait, paraît-il, un riche répertoire.

N’en pouvant rien tirer, les soldats délièrent notre Chouinard et le laissèrent regagner sa maison, de peines et de misères. Pour comble de malchance, il fut vivement blâmé par les siens de ce qu’il avait fait ; de peur d’être compromis davantage il se vanta fort peu de son bel acte de courage. Longtemps il en garda le pénible souvenir d’une démarche chancelante qu’il devait soutenir d’une canne.

Il importe de le noter ici ; comme ses compagnons, Chouinard n’était nullement un “ patriote ”, il partageait bien les idées de son maître le capitaine Fortin. David Lanoue était un employé des Anglais. Médard et Julien Lamoureux, fils d’un capitaine de

Milice de Lacadie, et Béloni Campbell, d'origine écossaise, n'avaient, eux non plus, jamais sympathisé avec les révoltés.

Ils avaient quand même risqué gros en cette hasardeuse entreprise, toute désintéressée de leur part. Seule l'idée de sauver un compatriote aussi distingué leur avait inspiré un acte de dévouement très louable en soi mais extrêmement périlleux. Les autorités n'étaient pas tendres, et Henryville possédait depuis peu deux ou trois fanatiques animés contre les Canadiens d'une haine implacable. On ne voit pas, il est vrai qu'ils aient été inquiétés par la suite ; grâce peut-être à l'influence du Capitaine Amable Lamoureux de Lacadie, ami personnel du Colonel MacGinnis, qui commandait la Garnison de St-Jean.

Il fallait pourtant frapper un coup capable de terroriser les rebelles. L'indiscrétion d'Etienne Poulin valut au Capitaine Fortin d'être dénoncé aux autorités militaires. Vu sa haute position responsable et son influence, on mit sa tête à prix ; il était si bien connu pour être de caractère fort paisible que cet acte de rigueur fut plutôt dérisoire.

Dès le lendemain de la fuite de Papineau, une troupe de soldats envahissait sa demeure. Prévenu à temps par James McGillivray, il put s'enfuir en un petit bois voisin ; ne s'y trouvant pas en sûreté il accepta l'offre de M. le Curé Perreault et vint se réfugier au grenier du presbytère. En outre du curé, deux personnes seulement sont dans le secret : Demoiselle Desanges Boulet, la ménagère, qui lui porte à manger, et Thomas Bernier, chargé de surveiller avec soin les abords du village et de donner l'alarme au premier signe de danger. Pendant trois mois et

plus le prisonnier dût rester soigneusement caché ; on comprend l'inquiétude mortelle de sa femme et de sa jeune famille, M. Perreault n'ayant voulu confier son dangereux secret pas même à ceux-là qui souffraient si cruellement de l'ignorer. La bonne et compatissante Demoiselle Boulet, touchée de leur chagrin, fit un jour à Madame Fortin une visite de condoléance. Au cours de la conversation elle vint tellement près de trahir le secret qu'il lui fallut recourir à un curieux stratagème pour se dégager de trop pressantes questions. Elle s'improvisa tireuse de carte ; les adeptes de cette science lucrative n'étaient pas rares en ce temps. On en connaissait une, il y a plus de trente ans, non loin d'Henryville, vieille finaude tellement experte en cet art de l'indiscrétion qu'elle passait couramment pour sorcière.

La ménagère de M. Perreault n'était point sorcière ; elle fut toutefois assez habile pour se tirer d'un mauvais pas et rassurer quelque peu l'inquiétude de Mde Fortin, lui affirmant avec grande énergie qu'elle savait en sûreté, parfaitement logé et nourri, celui qu'on espérait tant voir sain et sauf.

Pendant ce temps M. Perreault s'occupait plus efficacement de sauver le capitaine. Il ne craignit pas d'écrire à Colborne lui-même pour essayer de fléchir, s'il se pouvait, le redoutable Gouverneur. Il sut lui présenter habilement la cause de Fortin. S'il avait rendu service à un voyageur déguisé, c'était par bonté d'âme ; il ne le connaissait pas et ne l'avait pas même vu... Colborne promit de faire examiner cette affaire et dut donner des ordres à ce sujet car les recherches des soldats cessèrent bientôt et le Capitaine sortit de sa cachette, se croyant désormais

hors de danger. Il était à peine rendu chez lui, à la grande joie de sa famille, de nouveau la troupe cerne sa demeure. Le Commandant assemble un conseil militaire et fait comparaître l'inculpé. Celui-ci répondit avec assurance aux questions posées. Il ne s'était pas occupé de l'étranger ; on lui demandait sa voiture, il l'avait prêtée. Jamais il l'avait refusée à qui pouvait en avoir besoin ; il serait prêt encore à rendre le même service aujourd'hui. L'interrogatoire fini, on le renvoya sans rien lui dire ; mais sous prétexte de surveillance, une dizaine de soldats restèrent chez lui. Sa famille s'étant retirée auprès de ses parents, ils s'installèrent dans les meilleures pièces de la maison et firent bombance. Quand ils eurent épuisé ses réserves de provisions et dépeuplé son poulailler, ils se retirèrent avec forces politesses, trop exagérées pour n'être pas ironiques. Ce fut la seule pénitence imposée, elle était assez humiliante.

Le Capitaine Fortin avait gardé auprès de lui son fils aîné, Prudent, alors âgé de onze ans. L'enfant avait fréquenté l'école anglaise, la seule qu'il y eut alors. Il parlait donc parfaitement l'anglais ; en outre, son intelligence et ses politesses et prévenances lui valurent les bonnes grâces de toute la troupe, il put rendre ainsi d'immenses services à son père.

L'orage était loin d'être passé. Colborne vint bientôt lui-même à Henryville escorté d'une compagnie de soldats. Il aimait terrifier par ses rigueurs trop fameuses. Il menaça de mettre le village en cendres ; mais comme la population anglaise protestait de sa loyauté, il se rendit à l'église catholique. C'était la propriété commune des Patriotes, il voulut donc y pénétrer à cheval et y mettre le feu de sa

propre main. M. Perreault se jeta à ses genoux, le suppliant de faire grâce à quelques égarés, au nombre tout au plus d'une trentaine. Il se faisait garant de leur entière soumission comme de la fidélité parfaite de tout le reste de ses paroissiens. Colborne se laissa toucher ; plusieurs fois encore, l'heureuse influence du zélé pasteur arrachera au " Vieux Brulot " des actes de clémence dont il n'était pas coutumier.

Après la malheureuse bataille d'Odelltown, les Patriotes compromis passèrent aux Etats-Unis en nombre assez considérable ; parmi eux Rodier, Duvernay, Boudreault, Gagnon, qui s'était échappé à grand'peine, et d'autres. Tout près des frontières, sur les bords de la Baie de Missisquoi on tient un conseil où s'organise une expédition, dirigée cette fois sur la rive est du Richelieu. Lucien Gagnon, plus que jamais enflammé de haine contre les Anglais, se charge de retourner au Canada y enrôler des recrues ; il venait d'apprendre que les autorités militaires avaient brûlé sa maison et ses granges et jeté sa famille sur les chemins. Avec une hardiesse et un courage capables de braver tous les dangers, il parcourt une fois encore, les campagnes du Sud. Comme il traversait le village de St-Georges on essaya vainement de le calmer. En lui montrant la troupe minable qui le suivait, une trentaine d'hommes armés de gourdins et de lances de bois, Joseph Demers eut le courage de dire : " Voyons Lucien, qu'est-ce que cela peut bien te donner de mener à la mort ces pauvres gens ? " Pour toute réponse il reçut un coup de pistolet qui lui perça la main.

A Swanton on fit chaleureux accueil à ces nou-

veaux patriotes. Quelques Américains, épris d'amour pour la nouvelle " République Canadienne," prêtèrent leur concours plus ou moins effectif, et bientôt, trop tôt même, les insurgés passent la frontière. A moins d'un mille audelà, quatre cents volontaires leur préparaient une chaude réception. Ils étaient postés sur une hauteur, dominant les deux routes de Swanton et St-Armand qui se croisent à cet endroit, appelé Moer's Corner. De là, ils foudroient sans pitié les Patriotes, incapables de se défendre et encore moins d'attaquer avec leurs armes par trop primitives. Cette hasardeuse et folle tentative devait aboutir au plus misérable échec. Quelques-uns des combattants, plus naïfs ou plus convaincus, s'acharnent à la lutte et sont faits prisonniers ; la plupart, déjà si gravement compromis, préfèrent repasser les lignes, et se dérober par l'exil à la justice rigoureuse de Colborne.

A la fin de ces malheureuses années de trouble, on comptait entassés dans les prisons de Montréal, plus de 1350 prisonniers ; parmi eux une quinzaine venaient d'Henryville. On relève les noms suivants :

Joseph Gariépy.	Germain Blain.
Antoine Benoit.	J. Bte Ouimet.
J. Bte Chaperon, Père.	Pierre Chaperon.
J. Bte Chaperon, Fils.	Julien Monet.
J. Bte Chicot.	Pierre Monet.
Etienne Tremblay.	Théophile Roy.
Joseph Tellier.	

Le Curé de St-Georges résolut d'intercéder en faveur de ses malheureux paroissiens, languissant de misère au fond des prisons et qui la plupart avaient laissé leurs familles dans un dénûment complet. Il se décida d'écrire à Colborne ; il avait déjà reçu favo-

blement ses protestations de fidélité et exaucé ses demandes ; peut-être serait-il possible de sauver quelques malheureux bien nécessaires à leurs enfants.

St-Georges d'Henryville, le 29 Novembre 1838.

Qu'il plaise à Votre Excellence de permettre à votre serviteur soussigné de s'approcher humblement auprès d'elle pour lui exposer les motifs de la présente.

Plusieurs habitants de ma paroisse ayant été commandés de venir audevant des patriotes sans quoi ils seraient égorgés, ont obéi comme des insensés. Rendus de l'autre côté des lignes, ils ont été forcés de prendre les armes et de marcher, on les gardait de tout côté. Leur désir était de revenir mais il n'était plus temps. Arrivés au feu, ils ont obéi au commandement mais voyant l'erreur dans laquelle on les entraînait, ils ont abandonné la partie et se sont enfui pour aller chercher ailleurs une retraite sûre. Maintenant ils n'ont plus qu'un désir, c'est qu'il leur soit permis de se jeter aux genoux de Votre Excellence et de lui demander pardon humblement de la faute qu'ils ont commise. C'était leur première faute ce sera aussi la dernière envers un gouvernement qu'ils reconnaissent être paternel pour eux. Chacun d'eux est le père d'une nombreuse famille qui gémit et implore votre clémence pour leur père. Ils m'ont fait prier de solliciter leur pardon ; je le fais, persuadé qu'ils sauront désormais défendre la cause du gouvernement, ce qu'ils avouent eux-mêmes être bien leur ferme intention.

Néanmoins, je soumets la présente à Votre Excellence, ne voulant ni contrevenir à aucune loi ni

être soupçonné de déloyauté ; je le fais par compassion, Votre Excellence décidera ce qui doit en résulter.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

FÉLIX PERREAULT, ptre,

Curé de St-Georges.

Les patriotes qui après le combat avaient repassé la frontière se trouvaient sans pain et sans argent ; au pays leurs familles souffraient encore davantage, à charge souvent aux parents et voisins. A St-Georges comme aux paroisses voisines plusieurs fermes de patriotes avaient été livrées aux flammes.

Deux paroissiens avaient pris part à l'engagement d'Odelltown et s'étaient ensuite réfugiés aux Etats-Unis. Voyant leurs familles dans la détresse, ils firent savoir à leur curé combien il leur tardait de rentrer chez eux ; c'était Daniel Sénésac et Antoine Brosseau. M. Perreault se rendit à Montréal auprès de Sir John Colborne et obtint permission d'aller lui-même chercher ses deux brebis égarées. Quelque temps après il écrivait au Capitaine Golbie, lieutenant de Colborne la lettre suivante :

Henryville, le 7 Janvier 1839.

Monsieur,

Je vous prie par la présente d'informer Son Excellence que j'ai ramené deux de ceux dont il a été question à Montréal : Antoine Brosseau et Daniel Sénésac qui depuis se sont comportés très bien, n'ont concouru avec les rebelles en aucune action et ont défendu le gouvernement et ses lois. Maintenant ils se jettent entre les bras de son Excellence lui demandant pardon de leur égarement ils promettent d'être

toujours dévoués à soutenir le gouvernement de Sa Majesté. On ne les trouvera plus en de pareilles occasions.

Persuadé de leur repentir comme de leur excellente conduite à l'avenir je les prendrai sous ma protection si Son Excellence le permet. Je les ai questionnés. Ils ne se sont occupés pendant leur séjour aux Etats-Unis qu'à travailler pour gagner leur vie. Si Son Excellence désire un autre acte de soumission je suis prêt à le donner.

J'ai l'honneur d'être, votre humble serviteur,

FÉLIX PERREAULT, Ptre.

Colborne répondit à M. Perreault qu'il l'acceptait comme caution de ses deux rebelles à condition que ces derniers lui rendraient compte de tout ce qui s'était passé à Odelltown. Colborne revint à Henryville et logea à l'Hotel Parker. M. Perreault lui présenta les deux patriotes et sur l'heure le Gouverneur fit subir à Antoine Brosseau l'interrogatoire rapporté ici aussi fidèlement que possible.

Colborne : — Vous étiez présent au combat d'Odelltown ?

Brosseau : — Oui, Excellence.

Colborne : — Quelles étaient les forces des patriotes ?

Brosseau : — De quatre à cinq cents hommes.

Colborne : — Quels étaient vos armes ?

Brosseau : — Quelques-uns avaient des fusils, les autres des bâtons ou des lances de bois.

Colb. : — Vous n'avez pas pensé que de pareilles armes ne valaient rien en face d'une armée pourvue de munitions ?

Bros. : — Sans doute ; quand nous avons aperçu les volontaires retranchés dans l'église nous avons compris que le combat serait difficile, mais il était trop tard pour reculer.

Colb. : — Quelle était la disposition de votre armée ?

Bros. : — Elle était divisée en trois corps ; le Major Hébert commandait la droite où je me trouvais.

Colb. : — Votre général en chef ?

Bros. : — Robert Nelson.

Colb. : — Quelle a été la cause de votre défaite ?

Bros. : — Le défaut de munitions.

Colb. : — Qu'avez-vous fait vous sen'tant vaincus ?

Bros. : — On nous donna l'ordre de retraiter.

Colb. : — Où sont allés les patriotes ?

Bros. : — A un mille des frontières notre troupe s'est débandée et chacun ne chercha qu'à se sauver.

Colb. : — Mais, audelà des frontières, n'avez-vous pas formé un camp à la montagne de Montarville ?

Bros. : — Je ne sais pas ce qui s'est passé après le passage des lignes. Ayant renoncé pour toujours à combattre, je ne m'occupai plus que de trouver un moyen de revenir auprès de ma femme et de mes enfants que mon absence faisait tant souffrir.

Colborne n'interrogea pas Sénésac, persuadé que Brosseau ne savait dire que l'exacte vérité, Il confia les deux patriotes au Rvd. M. Perreault qui se fit leur caution ; en les congédiant il leur avait remis, signée de sa main, une sentence d'acquiescement qui leur permit de vivre à St-Georges sans être inquiétés.

Le Gouverneur passa quelques heures à peine à l'hôtel Parker. Le voyant si bien disposé, plusieurs patriotes, plus ou moins compromis, en profitèrent pour obtenir leur pardon. Il l'accorda à tous sans distinction ; se montrant ici beaucoup plus généreux qu'il ne le fut en d'autres paroisses, comme Lacadie, St-Luc ou Napierville. Plusieurs anglais influents, hommes d'affaires ou d'industrie vinrent intercéder en faveur des coupables, parents ou amis de leurs employés, ils tinrent à rendre ce service à des ouvriers grandement estimés pour leur travail industriel et leur constante fidélité aux intérêts de leurs maîtres.

On n'est pas peu surpris de voir le rigoureux et inflexible Colborne, réputé si fanatique, donner de telles marques de confiance à un prêtre catholique. M. Perreault, qui parlait parfaitement la langue anglaise, sut en imposer au Gouverneur par sa charité et son dévouement envers les malheureux, son éloquence habile et la dignité de son caractère.

Quant aux prisonniers détenus dans les prisons de Montréal, après l'amnistie, ils ont pris le chemin des Etats-Unis. Ils n'auraient su pourvoir aux besoins de leurs familles après la perte de leurs bâtiments et de leurs récoltes. Seul M. Joseph Gariépy a fini ses jours à St-Georges, les autres n'ont plus ici aucuns de leurs descendants.

— o —

Une amicale entente avait toujours régné entre les deux nationalités se partageant la population d'Henryville. les troubles de 1837 et les dissensions politiques qui les occasionnèrent, les ont ensuite pour

longtemps séparées. On le vit bien dès la première élection faite sous l'Union de 1841.

Lord Sydenham se jeta personnellement dans la lutte pour combattre le parti Libéral auquel appartenaient alors presque tous les canadiens. Pour amener les "Bureaucrates" au pouvoir, on eut recours à tous les expédients. Aussi Lafontaine fut-il battu dans Terrebonne et Viger dans Chambly, dont St-Jean était devenu le chef-lieu pour la circonstance, à raison de sa garnison militaire. Toutes ces élections furent remportées par la violence.

Les deux comtés de Rouville et d'Iberville étaient alors unis en un seul portant le nom de Rouville. Or, en ce comté le bureau de votation fut placé tout à l'extrémité, à Henryville. L'expédient était merveilleux d'habileté ; la population des alentours, Clarenceville, Stanbridge et Bedford, était toute entière bureaucrate et le village avait une garnison, casernée sur l'emplacement actuel de M. Vincent Charbonneau. De plus il n'y avait qu'un seul bureau par comté, ainsi le grand nombre des électeurs canadiens auraient à franchir d'in vraisemblables distances pour aller voter : ceux de St-Jean-Baptiste par exemple, plus de douze lieues.

Les patriotes avaient choisi, pour leur candidat un riche marchand de St-Hilaire, Timothée Franchère ; son adversaire était Edouard de Salaberry, le frère du héros de Châteauguay. Le premier jour, le résultat de la votation donna à Franchère une majorité de 173 voix. Les bureaucrates résolurent alors de l'emporter par la violence. Le matin suivant, 300 hommes armés de bâtons envahirent le village et, quand les voteurs canadiens voulurent se rendre au

bureau, ils se virent arrêtés par cette troupe de forcenés. Il s'en suivit naturellement une violente bagarre où les nôtres n'étant pas en nombre durent reculer, la rage dans le cœur, d'autant plus qu'un des leurs gisait sur le champ de bataille assommé par un anglais de Missisquoi. C'était un nommé Choquette de qui l'on ne sait rien de plus, les procédures intentées en cette affaire par sa famille étant restées sans résultat, par suite, dit-on, de témoignages incomplets ou même falsifiés.

L'élection ne pouvait être douteuse. Les bureaucrates s'empressèrent de faire voter leurs gens, puis certains d'avoir la majorité, ils fermèrent le bureau et Salaberry fut proclamé député. Il siégea à Kingston au Parlement de 1841.

Les habitants d'Henryville présentèrent une pétition à la Chambre, et tous ces détails y furent soigneusement consignés. Un comité fut nommé pour examiner l'affaire, mais il se produisit de toutes parts un tel nombre de contestations que cette cause, et bien d'autres, ne put être entendue à cette session. Salaberry se sentant perdu, accepta la charge de Régistrateur du district de Richelieu. Le siège fut déclaré vacant et une nouvelle élection décrétée. Cette fois nos gens étaient si bien organisés que leur candidat, l'Avocat Walker, associé de Drummond fut élu par acclamation. D'ailleurs toute résistance eut été impossible. Le jour de la nomination arrivaient à Henryville des centaines de voitures, remplies de cultivateurs armés de triques solides. Leur mine résolue en imposa et cette fois il n'y eut aucune bagarre.

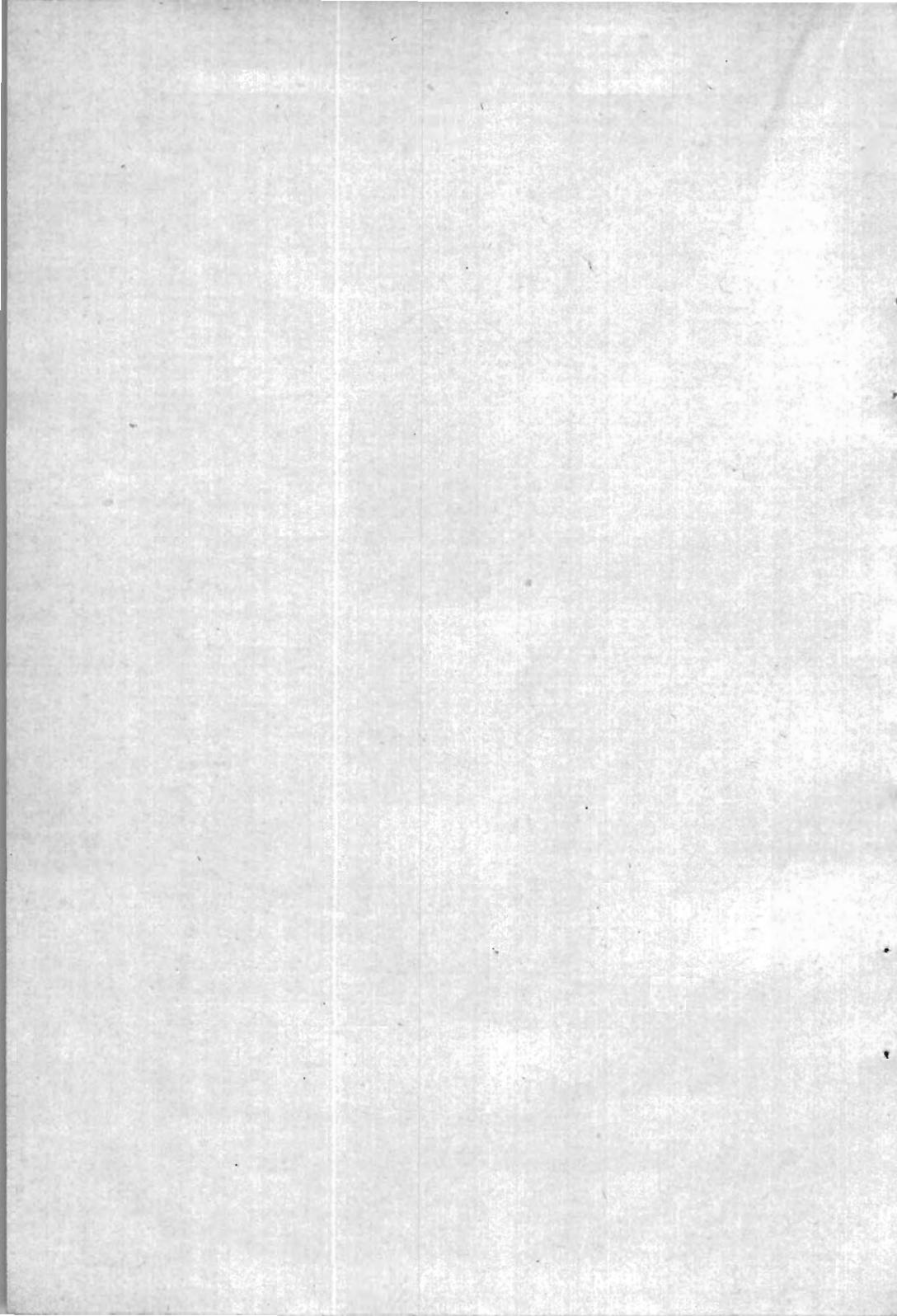
Malgré tant de froissements, les hommes influents et d'esprit plus large s'entremirent entre les deux



M. L'ABBÉ J.-BTE BROUILLETTE, 5e curé de St-Georges.

M. L'ABBÉ T. ST-AUBIN,
8e curé de St-Georges.

M. L'ABBÉ V. PLINGUET,
6e curé de St-Georges.



partis et réussirent à ramener la bonne harmonie. S'il est resté une certaine réserve entre les deux nationalités, rien n'est venu pourtant depuis troubler cette entente si remarquable autrefois à Henryville.



X. PRÊTRES ET CITOYENS.

L'âme obscure des races ne suffit point à faire un peuple, ni le despotisme des institutions, ni la communauté de langue ; mais la communauté des croyances est seule capable de ce miracle.

BRUNETIÈRE.

Le couronnement de ce travail demanderait une notice détaillée sur chacun de ceux qui firent St-Georges. Malheureusement, ils ont voulu rester d'humbles travailleurs, fort peu soucieux de renom auprès de la postérité si facilement oublieuse. S'ils n'ont pas accompli, tous, d'héroïques actions, la prospérité actuelle de leurs enfants atteste la solidité de leur œuvre. On doit regretter pourtant qu'ils aient laissé si peu de traces de leur vie intime ; du moins, fallait-il sauver de l'oubli ces quelques restes, cueillis ici ou là, de leur activité. Ces parcelles d'âme, suivant l'expression d'un moderne, sont toujours précieuses à l'Histoire.

Aux prêtres la première place ; car ils ont travaillé avec un zèle si désintéressé aux intérêts spirituels de la paroisse, et ceux-là priment tous les autres en assurant les bases d'un progrès vraiment durable. Ceux qui vivent aujourd'hui à Henryville l'ont fort bien saisi ; et jamais ils n'écouteront la prédication matérialiste qu'on entend de nos jours prôner à outrance la civilisation prétendue supérieure des paysans sans foi catholique. Eux mieux que personne, ont appris d'exemples frappants comment, sur cette foi et

les vertus qu'elle fait naître on peut greffer un développement matériel des plus remarquables.

Aussi, de ce milieu si chrétien dans ses idées et sa vie pratique, il était naturel de voir sortir nombre de citoyens dont la vie peu bruyante mais toujours utile a fait noble figure dans la société. Ils ont su tenir dignement leur rôle, partout où la Providence les appelait, et leur caractère distinctif semble avoir été une probité toute désintéressée, un dévouement fort peu avide de gloriole personnelle ou d'intérêts sordides.

Le premier prêtre résidant sur la Seigneurie de Noyan fut M. Pierre Robitaille, natif de Lorette et élève du Séminaire de Québec. De 1812 à 1815, il occupa sur l'Île aux Noix le poste d'aumônier militaire. Il venait de là, porter secours à nos colons, baptiser leurs enfants et célébrer sans doute aussi la Sainte Messe pour les hôtes délaissés des bords incultes de la Rivière du Sud.

Après lui commence la liste des Curés ; et, si peu qu'il y ait à écrire de quelques-uns, les paroissiens de St-Georges liront sans doute avec plaisir les notes qui vont suivre.

Monsieur Joseph Jean Narcisse Trudel, leur premier curé, naquit à Boucherville, le 27 Avril 1804, du mariage de Joseph Paschal Trudel et de Marie Charbonneau. Ce fut, il semble, un des élèves " fondateurs " du Collège de Montréal ; il commençait du moins ses études aux débuts de cette importante maison. Ordonné prêtre le 23 Décembre 1826, il s'en alla exercer le saint ministère bien loin de sa paroisse natale, comme vicaire à Lorette d'abord, puis à la

Rivière Ouelle. Et plus loin encore, pendant cinq ans, de 1829 à 1833, il se livra aux rudes travaux des missions Acadiennes du Cap Breton, à Lardoise. C'est de là qu'il vint, le 3 Janvier 1833, prendre la cure d'Henryville ; et c'était bien continuer, plus pénible peut-être, sa laborieuse vie de missionnaire. Il lui était réservé d'ouvrir une autre paroisse naissante, St-Isidore de Laprairie ; il y dépensa les trente dernières années de sa vie, du 27 Octobre 1833 jusqu'à sa mort en 1873.

Pendant une année, jusqu'au 26 Octobre 1834, St-Georges fut desservi de St-Athanase, où était alors curé Monsieur Clément Aubry. Ce digne prêtre naquit de famille " sacerdotale," comme on appelle si justement certains de nos foyers chrétiens plus spécialement riches en vocations saintes. Deux cousins l'avaient précédé dans le sacerdoce ; deux de ses frères l'y suivirent, Joseph Fortunat et Luc ; puis d'innombrables cousins, neveux et arrière-neveux. L'un d'eux fut bien connu des gens de St-Georges, M. Fortunat Aubry, pendant longtemps curé de St-Jean. M. Clément était fils de Clément Aubry et de Joseph Cousineau, riches cultivateurs de St-Laurent de Montréal, mais riches surtout des saines vertus familiales du vieux temps. Né le 11 Octobre 1796, il fut ordonné le 5 Décembre 1819. Après un court séjour à Varennes, il partit, lui aussi, pour de lointaines missions, où pendant trois ans il desservit successivement Bonaventure, Percé et Douglastown. Curé à la Présentation en 1823, il passa en 1829 à la cure de St-Athanase, d'où il eut, une année durant, à desservir tout l'immense territoire et St-Georges. Professeur de Philosophie au Séminaire de St-Hyacinthe, de

1836 à 1838, il occupa ensuite la cure de la Rivière des Prairies, et reprit au Collège de Ste-Thérèse, en 1851, la vie d'enseignement, à un âge où les charges multiples du professorat n'ont guère d'attraits. Il s'y donna au cours des onze années suivantes, avec tant de bénignité et d'originalité que son souvenir est resté légendaire. Après un bref séjour à l'Île Perrot, puis à St-Benoit, il se retira dans cette dernière paroisse et y décéda en 1865.

Monsieur Charles Léon Vinet-Souliny ne fit à St-Georges qu'un bref séjour, du 26 Octobre 1834 au 1er Octobre 1835. Il était né à la Longue Pointe le 13 Novembre 1800, du mariage de François Vinet-Souliny et de Elizabeth Trudeau. Ses études terminées au Séminaire de Montréal, il était ordonné prêtre le 24 Septembre 1831. Du vicariat de Chambly il fut transféré à la cure de St-Georges puis à Lavaltrie, et ensuite à St-Constant où il résida vingt-deux ans. Retiré en 1862 à l'hospice St-Joseph du Sault au Récollet, il y mourut le 19 Janvier 1867.

De Monsieur Félix Perrault il a été longuement parlé au cours de cette histoire. Son influence si évidente lors des événements de 1837, venait sans doute de son éducation soignée et d'une belle culture intellectuelle, mais, plus encore, d'une charité et d'un zèle inlassable. Les fatigues et les peines de son ministère en ces temps troublés eurent bientôt fait de l'user. De 1842 à sa mort, en 1870, il ne put vaquer au saint ministère que par intermittence. Il était né à Montréal, le 28 Janvier 1808, de Guillaume Perrault et Josephite Parant. Ordonné prêtre le 24 Septembre 1831, il fut vicaire de St-Jacques de l'Achi-

gan, de Ste-Geneviève et de St-Roch de l'Achigan, puis curé deux ans à St-Valentin avant de venir à St-Georges.

Monsieur Jean-Baptiste Abraham Brouillette, né le 11 Décembre 1813, de J. Bte. Brouillette et de Charlotte Drogue, dite Lajoie, fut ordonné à Montréal le 27 Août 1837. D'abord professeur au Collège de Chambly, il fut curé de St Georges du 24 Septembre 1842 au 29 Septembre 1846, puis curé à l'Acadie, d'où il partit en 1847 pour le Chili. Il s'en alla bientôt partager en Orégon les travaux de Monseigneur Blanchet, dont il fut Vicaire Général. Il mourut dans ces missions lointaines de la côte du Pacifique le 5 Février 1884.

Sa famille a bien voulu nous communiquer la notice biographique qu'on va lire :

Monsieur l'abbé Brouillette appartenait à une de ces anciennes familles canadiennes si remarquables par leur esprit de foi et leurs vertus. Il fit ses études au collège de Chambly et fut ordonné à Montréal le 27 Août 1837. Après quelques années passées à l'évêché, il fut chargé de la classe de philosophie au collège de Chambly. Il s'acquitta de sa tâche avec un dévouement sans égal et il employait ses moments de loisir, à la rédaction d'une revue mensuelle qu'il publia sous le nom de *Revue Catholique*.

Le 24 Septembre 1842 il fut nommé curé de la paroisse de St-Georges d'Henryville. Il s'y dévoua pendant quatre ans avec zèle et charité. Il porta un soin tout spécial aux écoles de Fabrique établies dans la paroisse depuis quelques années, mais qui avaient été un peu négligées, vu les difficultés de l'époque.

Monsieur l'abbé Brouillette mit tout en œuvre pour leur assurer le succès et réussit autant que les circonstances pouvaient le lui permettre. Sa sagesse, son zèle et sa générosité, ont laissé dans St-Georges des souvenirs impérissables qu'on se plaît encore à évoquer.

En 1846, il rencontra à Montréal, Sa Grandeur Mgr Augustin Magloire Blanchette qui venait d'être nommé évêque de Wailepta (Walla-Walla) dans le territoire de Washington. L'évêque missionnaire faisait appel au zèle des prêtres du Canada pour l'accompagner dans ses missions de l'Ouest américain. Ayant remarqué que Monsieur Brouillette l'écoutait plus attentivement que tout autre, il eut comme une intuition prophétique du bien que ce vertueux prêtre pourrait opérer parmi les Indiens : " Mon cher ami, lui dit-il, je sais que vous aimez beaucoup, votre bonne et belle paroisse : vous y vivez heureux et vous y faites le bien : si au nom de Dieu je vous demandais d'en faire aujourd'hui le sacrifice pour devenir apôtre que diriez-vous ? Je dirais " Me voici " interrompit l'abbé Brouillette. Et comme Sa Grandeur lui pressait la main avec émotion, il lui dit : " Comptez sur moi, si mon évêque le permet vous ne partirez pas seul." Dès lors s'établit entre les deux missionnaires, cette sainte union, d'où devait résulter, tant d'œuvres de zèle pour la gloire de Dieu et le bien de la sainte Eglise.

Au printemps de 1847 Mgr Blanchet et l'abbé Brouillet se rendaient à St-Louis, Mo., où ils s'adjoignirent le Révérend Père Rousseau et cinq Pères Oblats. Après un voyage de six mois, ils arrivèrent

à Walla-Walla le 5 Septembre 1847. L'abbé Brouillette commença aussitôt son apostolat chez les Indiens, mais la guerre que ces derniers soutenaient contre les Anglo-Américains entrava les efforts de son zèle : il dut suspendre sa mission pour quelque temps.

Dans l'automne de 1850 le Père Brouillette se trouvant à St-Francisco, fut touché de l'abandon où se trouvaient les canadiens catholiques mêlés à ces milliers de " Chercheurs d'or " de tous les pays et de toutes les croyances. Il demeura quelque temps aux " Mines " donnant les secours de son ministère à ses compatriotes d'abord, puis aux Irlandais qui étaient plus abandonnés encore ; puisqu'il n'y avait alors à San-Francisco et dans les environs, aucun prêtre qui sût parler anglais. Le bien qu'il fit en cet endroit est inappréciable ; les mineurs reconnaissants lui firent d'abondantes aumônes que le bon Père conserva soigneusement pour en faire hommage à son évêque, lorsqu'il serait de retour.

En 1850, Mgr Blanchet fut transféré du diocèse de Walla-Walla à celui de Nesqually dans l'état de Washington, il réclama son fidèle auxiliaire, que Mgr de Montréal remplaça en Californie par l'abbé Antoine Langlois. De retour auprès de son évêque le Père Brouillette fut nommé Vicaire Général du diocèse avec l'inspection des missions sauvages. En 1870, il fut chargé de continuer auprès du gouvernement américain certaines réclamations, en faveur des missions de Vancouver.

Pendant son séjour dans l'est le président Grant, inaugura un nouveau régime pour le gouvernement

des tribus indiennes des Etats-Unis. Quoique le Père Brouillette n'approuvât pas complètement les résolutions prises, il était content néanmoins des avantages accordés aux catholiques. Le secrétaire de l'Intérieur sous la juridiction duquel, le département des Indiens était placé envoya des avis aux différentes croyances religieuses, leur disant que le Président désirait transférer le gouvernement des Indiens du département de la guerre, aux missionnaires des divers cultes. Il y avait alors, 72 missions ou groupements : sur ce nombre 38 furent concédés en principe aux missionnaires catholiques et le reste aux protestants ; cependant huit seulement furent en réalité adjudgées aux catholiques. Le Père Brouillette mécontent de cette distribution alla porter ses plaintes au président Grant. Celui-ci lui répondit : " Votre réclamation est juste, mais il est trop tard : la division est faite et approuvée. Pourquoi n'avez-vous pas répondu immédiatement à l'appel du secrétaire ? Si ce que vous me dites aujourd'hui avait été exposé au secrétaire de l'Intérieur vous auriez aujourd'hui vos 38 missions. Le malheur avec vous, catholiques, c'est que vous êtes trop *gênés* pour demander ce qui vous appartient. A l'appel du secrétaire, l'encre sur le document était à peine sèche que les méthodistes, les presbytériens, etc., frappaient à la porte pour demander admission : à l'avenir soyez plus empressé." Le Père Brouillette avait à peine quitté le Président qu'il se rendait à Baltimore auprès de Mgr Bailey le doyen des évêques américains. Celui-ci comprit la gravité de la situation et fit appel au clergé des Etats-Unis. Avec l'approbation de l'assemblée, Mgr Bailey nomma le Père

Brouillet directeur général des missions indiennes des Etats-Unis avec bureau à Washington. Durant les dix années de son administration, il sut se concilier les faveurs du gouvernement, si bien qu'il en obtint pour ses œuvres la somme de \$332,366.00.

En 1877, il fit un voyage à Rome pour rétablir sa santé qui s'affaiblissait sensiblement. Pendant son séjour à la ville éternelle, il eut plusieurs entretiens avec Sa Sainteté Léon XIII, qui loua ses entreprises et lui fit accorder une lettre d'approbation par la Congrégation de la Propagande : il retourna à Washington plus malade qu'il en était parti. Quelque temps après une pleurésie le conduisit à l'hôpital des Sœurs de la Providence où il mourut le 5 Février 1884, à l'âge de 70 ans.

Son corps fut transféré, de l'hôpital à la résidence du Père Chapelle, curé de la paroisse de St-Mathieu, et plus tard archevêque de la Nouvelle-Orléans. La pompe de ses funérailles surpassa tout ce qu'on avait vu jusque-là, dans les églises catholiques de Washington. L'oraison funèbre fut donnée par le Père Chapelle : il avait pris pour texte : " Je vous ai choisi et vous ai établi pour que vous alliez cueillir du fruit, et que ce fruit demeure " St-Jean, chap. 15, V. 16. Il fit d'abord la revue de la vie et des œuvres du défunt ; loua son zèle incomparable, son activité dirigée par la sagesse et la modération et compléta l'éloge de ses vertus, en mettant au grand jour son esprit de sacrifice, dont il avait eu maintes preuves dans son intimité avec le défunt. Un jour qu'il cherchait à calmer les souffrances du vertueux malade, ce dernier lui dit : "Laissez faire le bon Dieu ;

je l'ai prié de m'affliger de quelque manière durant ma vie : mes prières sont exaucées" ; et toujours absorbé dans le souvenir de ses missions, il ajoutait : " Ma mort est le dernier voyage qui me reste à faire pour compléter mon œuvre ".

Il fut enterré au cimetière du Mont Olivet à Washington.

Monsieur Vincent Plinguet, né à Montréal le 7 Juillet 1810, était fils de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau. Ordonné à Montréal le 21 Septembre 1833, il fut vicaire à St-Benoit, 1833, et à Longueuil, 1835 ; puis curé de St-Philippe, 1841 ; de St-Georges, à partir du 6 Octobre 1846 jusqu'au 31 Octobre 1848. Après cinq ans de ministère à Ste-Scholastique, il fut nommé à l'Ile du Pas ; il mourut le 23 Juillet 1893, déjà retiré depuis trois ans.

Monsieur Joseph Dallaire naquit le 3 Août 1813, à St-Ours, du mariage de Charles Dallaire et de Marie-Louise Plante. Ordonné à Montréal le 24 Mai 1838, il fut missionnaire des Townships du Sud, et en 1841, curé de St Jean Chrysostôme, diocèse de Montréal ; en 1845, de Rigaud et Ste-Marthe ; puis de St-Georges du 1er Novembre 1848 au 24 Septembre 1850. Après un court passage à Farnham et ensuite à Lacolle, il se retirait en 1853 dans l'État de New-York où il est décédé.

Monsieur Toussaint St-Aubin peut être appelé le **CURÉ** de St-Georges. Il lui a donné quarante-deux ans de labeurs ; de charité, de pieux exemples. Il était né à St-Laurent, le 31 Octobre 1823, du mariage de François St-Aubin et de Marguerite Deguire. Ordonné à Montréal le 14 Mars 1847, il enseigna au

collège de Ste-Thérèse, où il avait fait ses études ; envoyé par la suite missionnaire au Calumet, il revint en 1849 à Ste-Thérèse y passer quelques mois à titre d'assistant-curé. Le 29 Septembre 1850, il arrivait à St-Georges où il mourut le 29 Septembre 1896.

Le souvenir de son Alma Mater avait été toujours vivant en son cœur si généreux ; il voulut en mourant lui laisser une preuve dernière de son affection. Mais, comme il lui arrivait souvent, cette fois encore sa charité fut plus profonde que sa bourse. La terre qu'il léguait à l'œuvre de l'éducation se trouva assez grevée par maints frais de succession ou autres. Le Collège de Ste-Thérèse, si peu qu'il retirât de cette générosité, tint à montrer comme il appréciait les intentions présentes et les services passés. Le bel éloge qu'on va lire est extrait des *Annales Térésiennes* ; on ne saurait mieux peindre l'homme et son grand cœur.

“ *Les Annales* ont aujourd'hui un pénible devoir à remplir ; elles pleurent l'un des aînés de la famille Térésienne qu'une mort presque soudaine a couché dans la tombe après une longue et belle carrière sacerdotale.

Aux yeux de Dieu, déclare St-Jérôme, la vraie noblesse consiste dans la pratique des vertus. Celui que nous regrettons sortait de l'une de ces familles modestes où la vertu est considérée comme un héritage venant des ancêtres et constamment pratiquée avec une honnête et robuste simplicité.

Jeune encore, M. St-Aubin entra au Collège de Ste-Thérèse ; il y fit ses études classiques avec un grand succès. Enfant respectueusement soumis, jeune

homme souple à la discipline, il se courba de bonne heure sous le joug du Seigneur. Lorsqu'il entendit l'appel de Dieu, sans effort, sans brisement de cœur, il renonça au monde, à ses plaisirs, à sa gloire et prit le Seigneur pour sa part d'héritage. Ecclésiastique, il enseigna l'anglais, ordonné prêtre il continua encore une année cette tâche ardue. Ses élèves rendent témoignage que le jeune professeur avait et l'ambition de les faire progresser et le don de les faire travailler ; qu'il les dirigeait sans faiblesse mais aussi sans heurt. Il agissait en tout avec ces manières affables, cette politesse de gentilhomme dont il ne s'est jamais départi et qui faisait trouver toujours son commerce agréable. C'est à cette fleur de la charité que M. le curé St-Aubin a dû l'insigne bonheur de ne se faire jamais d'ennemis.

En 1848, il est missionnaire au Calumet dans le diocèse d'Ottawa récemment érigé. L'année suivante, il revenait à Ste-Thérèse et aidait le curé dans les fonctions du ministère. En 1850, il quitta définitivement l'Alma Mater et fut nommé curé de St-Georges d'Henryville. C'est sur ce théâtre qu'il exerça son zèle pendant près de quarante deux ans. Sa vie s'écoula paisiblement dans la solitude de son presbytère et au milieu de son docile troupeau. C'est à peine s'il sortait de chez lui trois ou quatre fois l'an. Il fit peu de bruit ; on dirait que sa vie n'a point d'histoire ; cependant à sa mort, son éloge était dans toutes les bouches. Le confrère, le paroissien, le vieillard le jeune homme, la mère, la fille n'avaient que deux mots pour exprimer leurs sentiments de respect, d'amour de gratitude : " C'était un pieux et humble prêtre, l'homme du devoir par excellence."

N'est-ce point là un éloge magnifique, en résumé, le panégyrique d'un saint ? C'est à peine si l'on avait entendu parler de ce bon prêtre et depuis que l'Ange de la mort l'a touché de son aile tout le monde s'accorde à dire qu'il fut grand devant Dieu et devant les hommes. M. St-Aubin fut un amant de l'humilité, cette vertu qui se cache, qui est, pour ainsi dire, mystérieuse, qu'on devine, qu'on pressent plutôt qu'on ne la voit. Mais de même que la violette se cache et ne laisse deviner sa présence que par le parfum qu'elle répand, ainsi l'humilité se manifeste par d'autres qualités qui en sont les parties intégrales. M. le curé de St-Georges était modeste dans ses habits, dans ses équipages, dans l'ameublement de son presbytère. Frugal jusqu'à la mortification, retenu, réservé dans son maintien et son geste, discret dans ses paroles et ses actes. Simple dans ses habitudes, il se plaisait dans ses recreations à cultiver la terre, à vivre de la vie des cultivateurs, ses paroissiens, et en cela encore il leur a été utile en leur donnant des leçons pratiques de la culture améliorée.

Homme de devoir ; pendant quarante deux ans il a été à son poste sans le quitter jamais. Pourtant une fois. C'était au milieu de sa longue carrière ; son évêque, le regretté Mgr Charles Larocque, partant pour Rome afin d'assister au Concile du Vatican en 1869, invita M. le Curé de St-Georges à l'accompagner. Ce fut un véritable bonheur pour M. St-Aubin d'aller ranimer sa foi et son zèle au tombeau des Saints Apôtres, de contempler la figure du grand Pape Pie IX et d'admirer la force et la vigueur de l'Eglise Catholique au milieu des tempêtes et des

orages qui l'assaillent de toutes parts. Puis il vient reprendre ses travaux. De longues années durant, on l'a vu baptiser, prêcher, confesser, administrer les sacrements ; on l'a vu, lui, l'ange de sa paroisse, le pasteur de son troupeau, bénir le berceau, instruire l'enfance, consoler le malade, fortifier le faible, encourager le mourant à franchir le redoutable passage du tombeau. Combien de générations il a aussi engendrées à la vie de la grâce ! combien de jeunes gens dont il a béni l'union ! Combien d'âmes il a sauvées !

Pendant quarante-deux ans, il a prié pour son peuple, s'acquittant avec la régularité d'un religieux de tous ses exercices de piété, célébrant avec dignité et ferveur, édifiant son peuple, et ses confrères eux-mêmes dans les jours de la retraite pastorale.

Il était charitable et l'on sait aujourd'hui les sommes considérables qu'il dépensait pour les bonnes œuvres. Dévoué à l'éducation de la jeunesse, c'est en grande partie avec ses deniers qu'il a bâti ce couvent et cette chapelle dont St Georges est fier. Il a fait des dons princiers à la Cathédrale et au Séminaire de St-Hyacinthe, au Séminaire de Ste-Marie de Monnoir, et fidèle à son Alma Mater qu'il aimait à revoir au moins dans ses grandes fêtes, il lui a consacré sa dernière pensée et son dernier souvenir.

M. St-Aubin a été malade quelques jours seulement ; la veille de sa mort il paraissait encore à table, au souper de la famille, c'était mercredi 10 Février ; mais le lendemain le fidèle serviteur rendait son âme à Dieu et allait recevoir la récompense que lui ont méritée ses œuvres de zèle et ses admirables vertus. Les funérailles ont eu lieu le 16 Février (1892).

Le bon vieux curé dort maintenant son dernier sommeil dans cette église de St-Georges dont les voûtes ont retenti tant de fois de ses accents paternels et onctueux, au milieu de ses enfants qu'il aimait tant. Que sa dépouille mortelle repose donc en paix en attendant le solennel : " Lève-toi " du Christ au jugement dernier."

Monsieur Isidore Bessette était déjà retiré depuis deux ans lorsque l'autorité diocésaine l'appela à remplacer M. St-Aubin. Homme d'austérité et d'ordre, d'un zèle inlassable malgré de vives souffrances, il fit un peu contraste aux habitudes débonnaires et paisibles de son prédécesseur ; la paroisse a toutefois grandement apprécié ses talents d'administration plutôt rigide. M. Bessette était né à Marieville le 18 Mars 1839, d'Isidore Bessette et de Marie Payer. Ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 19 Septembre 1868, il y demeura six ans professeur au Séminaire. Nommé en 1874 curé de St-Joachim de Shefford, il quittait bientôt pour enseigner pendant deux ans chez les MM. de St-Sulpice à Montréal. Curé de nouveau à St-Paul en 1877, aumônier de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe en 1884, curé de St-Barnabé en 1889, sa mauvaise santé le forçait à se remettre l'année suivante au repos. Il put encore donner quatre ans de vie active à la paroisse de St-Georges, du 28 Septembre 1892 au 29 Septembre 1896. Retiré alors définitivement il mourait en Avril 1910.

Monsieur François Xavier Alexis Bouvier passa deux ans seulement à St-Georges, de 1896 à 1898 ; curé ensuite d'Acton Vale puis de St-Dominique, il mourait à St-Hyacinthe en Août 1908.

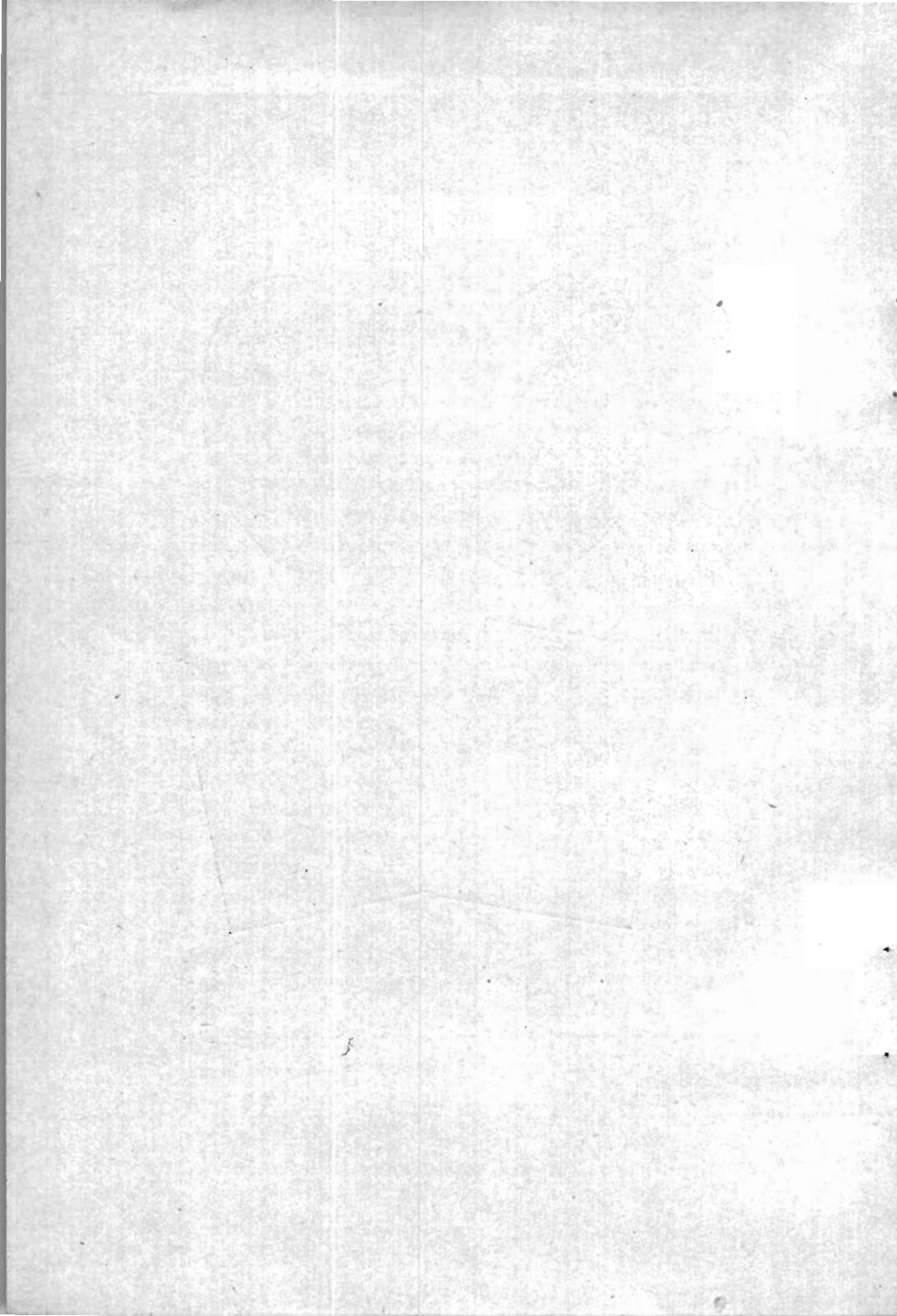


M. P. C. BOULAY,
curé actuel de St-Georges.

M. F. A. BESSETTE,
9e curé de St-Georges.

M. J. A. FOISY,
11e curé de St-Georges.

M. F. A. BOUVIER,
10e curé de St-Georges.



Ses successeurs ont été M. Antoine Foisy, de 1898 à 1907, puis le curé actuel, M. Charles Pierre Boulay. M. Foisy est maintenant curé de St-Ours. S'il ne convient guère de louer les vivants, disons que tous ces morts ont été des prêtres de grand mérite, autant par l'oubli d'eux-mêmes que par leurs œuvres fécondes.

Et pour les bien juger à leurs œuvres, il reste à consigner ici la mémoire des belles vies qu'ils ont formées ou soutenues, par la parole et l'exemple, des vocations qu'ils ont suscitées et nourries. C'est la grande gloire du prêtre ; et encore, il n'en goûtera la joie que là-haut seulement ; ici, il n'aura connu que l'austère plaisir de cultiver les âmes, et l'espoir s'y mêle à tant de déceptions. Autre tristesse ! ces pages vont finir par des notices nécrologiques. Mais n'importe ! On ne saurait faire revivre ces deuils d'autrefois sans qu'il s'en exhale un parfum religieux de fortes vertus ; il rappelle celui dont on est tout imprégné, encens ou fleurs mortuaires, au sortir d'un service funèbre. Et si le mort nous était très cher, on n'en perd de longtemps la pénétrante odeur.

De ces feuilles jaunies d'anciens journaux vont se dégager de belles leçons, d'utiles et fortifiantes vérités ; il est bien malaisé de mentir devant une tombe. Et puis, les pauvres paroles de l'homme, critiques ou louanges, restent toujours, et de combien, au-dessous de la sereine et souveraine grandeur d'une vie tout simplement chrétienne.

LUC CLÉMENT FORTIN. — Samedi dernier, (7 Janvier 1871), une foule nombreuse de parents et d'amis assistaient en grand deuil aux funérailles de

Luc Clément Fortin, Ecr., ancien capitaine de milice. Le service divin fut célébré par le Rév. Messire E. Lecomte, prêtre du Séminaire de St-Hyacinthe et petit-fils du défunt ; les Rvds MM. Leclaire, St-Aubin et Dupuy étaient présents à la cérémonie funèbre.

Le Capitaine Fortin est né au Cap St-Ignace, le 16 Juin 1797, et il est décédé à St-Sébastien le 4 Janvier 1871. Ce digne citoyen, que de si touchantes sympathies ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure, avait mérité par les vertus qui ont illustré sa longue carrière, l'hommage dont ses restes mortels ont été l'objet en ce jour. Doué d'un jugement naturellement droit, d'une prudence rare et d'une pénétration d'esprit surprenante chez un homme de sa condition, il savait donner à propos un conseil réfléchi et personne n'eut jamais à se repentir d'avoir déferé à son opinion. A ces qualités si précieuses s'ajoutait encore une franchise de caractère admirable ; énergique à soutenir une conviction, il le faisait néanmoins avec ce calme et cette modération dont l'autorité est si grande dans la discussion ; aussi par son affabilité envers tout le monde s'est-il concilié la confiance et l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Sans orgueil et sans prétentions, malgré sa brillante fortune, il s'est fait gloire jusqu'au dernier instant de sa vie d'appartenir à cette classe d'hommes qui demandent à la terre leur pain de chaque jour, et qu'il appelait la plus noble et la plus indépendante. Mais ce qui sera l'honneur immortel de sa mémoire et rendra son souvenir extrêmement précieux, c'est son inépuisable charité envers les pauvres et les égards qu'il portait à leur infortune ; à tel point que sou-

vent ils restaient confus de tant de considération et qu'ils se retiraient les larmes aux yeux et des paroles de bénédiction sur les lèvres pour un homme si bon et si *peu fier*. Aussi les pauvres qui venaient solliciter l'hospitalité dans cette maison bien connue étaient-ils assurés d'avance d'y rencontrer non-seulement un accueil bienveillant, mais encore la place d'honneur à sa table et le plaisir d'être servis de sa propre main. De là vient dans la paroisse cette conviction universelle que l'accroissement rapide de sa fortune était dû en grande partie à la libéralité dont il avait toujours honoré les membres souffrants de Jésus-Christ.

Cette charité du Capitaine Fortin fut mise un jour à rude épreuve. Un vagabond de sinistre mine se présenta à sa porte une après-midi. On parlait en ce moment dans la paroisse de vols et d'incendies attribués à des malfaiteurs inconnus. Le soir venait et par prudence M. Fortin fit violence à son bon cœur en refusant l'hospitalité demandée. Le pauvre se retira sans mot dire ; le lendemain, on le trouvait à quelques milles plus loin, mort au fond d'un fossé. Averti de la lugubre trouvaille le Capitaine se rend auprès du défunt et reconnaît sans peine le visiteur de la veille. Il n'hésite pas un instant à le transporter en sa maison et, de ses propres mains, l'ensevelit ; puis lui paye un service et une sépulture plus que convenable. Cette belle action ne surprit personne dans la paroisse ; elle ne fit qu'accroître l'estime qu'on portait déjà à ce généreux chrétien.

Né dans une condition très humble, dépourvu de toute protection humaine, il est parvenu par son tra-

travail et son énergie infatigable à réaliser l'une des plus belles fortunes que puisse ambitionner le cultivateur. A l'âge de dix-huit ans il avait abandonné sa paroisse natale pour venir en la compagnie de ses vieux parents s'établir à la Rivière du Sud et demander à la richesse de ce sol neuf une subsistance qu'il ne trouvait plus que difficilement dans les anciennes paroisses *d'en bas*. Il peut donc à bon droit être proposé à la jeunesse, comme le modèle du colon courageux et intègre ; la vue de ses succès devrait être un puissant motif d'encouragement pour une foule de jeunes gens qui redoutent d'attaquer la forêt, craignant que le sol soit trop ingrat à récompenser leurs labeurs. La même persévérance serait couronnée des mêmes succès.

Une vie passée dans ces honorables occupations et sanctifiée par la pratique constante des vertus chrétiennes a attiré sur sa famille les bénédictions du Ciel. Un de ses fils, le Rév. M. Edouard C. Fortin, curé à St-Judes, et trois de ses petits-fils ont été appelés à se consacrer à l'Eglise ; trois de ses filles appartiennent à la Congrégation Notre-Dame de Montréal, et ses autres enfants poursuivent avec honneur la carrière dans laquelle il leur a donné de si beaux exemples et laissé de si belles espérances.

Une maladie extrêmement douloureuse est venue couronner une vie jusque-là si prospère ; modèle de sobriété, M. Fortin avait toujours joui d'une très robuste santé. Pendant ces longs jours de souffrance continuelle, la patience qu'il avait puisé dans la religion ne se démentit pas un seul instant ; et l'on s'étonnait que, sans être préparé à ce genre d'épreu-

ves, il put donner ainsi jusqu'à la fin l'exemple d'une résignation vraiment chrétienne. Le Ciel le préparait par ce moyen à l'immuable félicité, et la souffrance de ses derniers jours a du lui faire trouver grâce auprès du Souverain Juge.

Son corps repose maintenant dans les caveaux de l'Eglise St-Sébastien, selon le désir qu'il avait exprimé dans ses dernières volontés. (Il avait donné le terrain où cette église est bâtie). Honneur à sa mémoire et paix éternelle à sa grande âme !”

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

DAME LUC FORTIN, née THÈCLE LECOMTE. — Le 9 Décembre courant, (1887) une nombreuse assistance venait conduire au caveau de l'Eglise de St-Sébastien d'Iberville, le corps de Dame Thècle Lecomte, en son vivant, veuve de Luc Fortin, écr. Madame Fortin était âgée de 79 ans et était née à St-Pierre dans le comté de Montmagny. Elle était issue d'une de ces familles profondément chrétiennes, chez lesquelles la pratique de la vertu se rencontre dans toutes les actions de la journée. Aussi, qui pourra dire jamais tout le bien qu'elle a fait, tous les actes de charité qu'elle a prodigués, le nombre de malheureux qu'elle a secourus, les traits de dévouement et d'abnégation où elle a sacrifié ses goûts et ses préférences à ceux d'autrui ? Personne assurément ; car, humble autant que bonne et charitable, elle se plaisait à faire le bien dans l'ombre, et son seul regret semblait être de n'avoir pu faire autant que son grand cœur eût désiré. Les biens de la fortune n'avaient pour elle de prix qu'en considération des bonnes œuvres qu'ils lui permettaient d'accomplir. Dieu,

voyant toute la richesse d'une telle âme, se plut à la visiter par de fréquentes et rudes épreuves. Après avoir vu descendre successivement dans la tombe son époux, — dont la mémoire est encore vénérée ici, — l'une de ses filles, Sr Ste-Marie des Séraphins, de la Congrégation Notre-Dame, puis frères, sœurs et nombre de parents tous chers à son cœur, elle se sentit à son tour frappée d'une cruelle maladie. Malgré les soins empressés de son fils et de son estimable famille, malgré l'infatigable dévouement de la fille aînée de ce dernier, elle s'éteignit lentement après un long martyre de six mois. L'heure de la récompense vient enfin de sonner ; elle rendait son âme à Dieu au soir du six courant, à Henryville.

Le service de la regrettée défunte fut chanté dans l'église de St-Georges par le R. P. Lecomte, O. M. I., son neveu. Ses restes mortels ont été déposés aux côtés de ceux de son époux, dans le caveau de l'église de St-Sébastien. Elle laisse un fils, M. Sifroi Fortin, d'Henryville, et deux filles, religieuses de la Congrégation Notre-Dame : Sr St-Bernardin, de l'Académie St-Denis à Montréal, et Sr Ste-Hildegarde, Supérieure du Couvent de Richmond.

MESSIRE EDOUARD LECOMTE, Ptre. — Le Séminaire de St Hyacinthe vient de subir une perte bien douloureuse. Vendredi, le 13 de ce mois, (Octobre 1871,) la mort a enlevé M. Edouard Lecomte, procureur de cette institution. Les qualités qui le distinguaient, et qui déjà l'avaient rendu si utile, pouvaient faire espérer de lui les services les plus signalés pour la religion et l'éducation.

M. Lecomte naquit à St Georges le 16 Novembre